



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 1

CHIFFRES CLÉS 2



**CONNAÎTRE
L'ENVIRONNEMENT
POUR AGIR** 4

Mesurer la qualité des eaux
du bassin 5



**LES ÉLUS ET LES USAGERS
PARTICIPENT À
LA POLITIQUE DE L'EAU** 8

Les instances de bassin 9

Avril à juillet 2018,
Assises de l'eau :
les réseaux en débat 10

9 octobre 2018,
le 11^e programme 2019-2024 :
l'aboutissement
d'une concertation réussie 11



**LES REDEVANCES :
UNE FISCALITÉ
ENVIRONNEMENTALE
POUR PROTÉGER L'EAU** 12

Les principales redevances 13

Harmoniser la gestion
des redevances et développer
la télédéclaration 15

Contrôler les redevances 15



**LES AIDES DE L'AGENCE
DE L'EAU POUR L'EAU
ET LA BIODIVERSITÉ** 16

Pour une eau de qualité 17

Reconquérir la qualité des cours
d'eau et des zones humides 20

Protéger le littoral normand 22

Lutter contre la pollution :
l'engagement des collectivités 24

Lutter contre la pollution :
les actions des industriels
et des artisans 28

La planification des actions
des maîtres d'ouvrage 32

Former et informer pour inciter
à l'action 34



**MOBILISER
LES COMPÉTENCES
ET LES MOYENS DE L'AGENCE
POUR RÉPONDRE
AUX ENJEUX DU BASSIN** 36

Gérer de façon dynamique
les effectifs 37

La vie du projet d'établissement 37

Une démarche d'exemplarité
et d'écoresponsabilité 40

ÉDITORIAL

Parmi les faits marquants de l'année 2018, je retiens les Assises de l'eau organisées par le gouvernement, pour relancer les investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Grâce à une large concertation avec les élus locaux, notamment sur le terrain au sein des comités de bassin, ces Assises ont permis de faire émerger la nécessaire solidarité pour accompagner l'entretien et le renouvellement des canalisations dans les territoires ruraux.

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a souligné à cette occasion tout l'intérêt de la gouvernance par bassin et demandé une « mobilisation de la Caisse des dépôts et consignations pour ces infrastructures » sous la forme de prêts à longue durée, jusqu'à 60 ans, à des taux attractifs.

Parallèlement, le comité de bassin Seine-Normandie a approuvé à l'unanimité le 11^e programme de l'agence (2019-2024). Son aboutissement est le fruit d'un engagement actif des équipes de l'agence de l'eau et d'une mobilisation des membres de nos instances de bassin, que je souhaite vivement remercier. Intitulé « Eau & Climat », ce programme permet la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique. Les actions financées en priorité seront les actions préventives recommandées dans la stratégie d'adaptation sur les territoires éloignés du « bon état » des masses d'eau au titre de la direc-

tive cadre sur l'eau et contractualisées dans les contrats de territoire « Eau & Climat ».

À l'échelle nationale, les agences de l'eau ont renforcé leur coopération dans différents domaines pour rendre leurs actions plus efficaces et les présenter de façon plus cohérente, comme par exemple à travers la campagne nationale de sensibilisation grand public « En immersion », réalisée avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, via YouTube et les réseaux sociaux qui a touché un million de personnes.

Les agences de l'eau ont également modernisé leurs systèmes d'information par la mise en place d'un outil commun « Aramis » pour la gestion des redevances, et en développant le portail Téléservices pour la déclaration des redevances permettant ainsi à l'agence de passer de 58,30 % de télédéclarations à 90 % dès janvier 2019.

2018, dernière année du 10^e programme (2013-2018), témoigne d'un fort dynamisme des acteurs de l'eau notamment en faveur de la qualité des milieux:

► 327 km de rivières ont été restaurés ou renaturés; 187 ouvrages effacés ou équipés pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau;

« 2018, une année d'investissement record pour l'avenir de l'eau. »

- 1745 ha de zones humides bénéficient d'aides pour leur restauration et l'acquisition;
- 414 km de réseaux d'assainissement ont été créés ou modernisés;
- 65,7 M€ ont été attribués pour les changements de pratiques agricoles notamment pour l'agriculture biologique.

Le bilan du 10^e programme a été exécuté à 99 %. Il montre une forte dynamique sur les thèmes prioritaires du 11^e: la restauration des milieux, les réseaux d'assainissement, la conversion à l'agriculture biologique.

Je remercie tous ceux, maîtres d'ouvrage et équipes de l'agence de l'eau, qui ont contribué à faire émerger ces projets au service de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



© Jean Chiscano

Patricia Blanc,
directrice générale de l'agence de l'eau
Seine-Normandie

CHIFFRES CLÉS

Quelques chiffres illustrent les efforts des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des associations, avec l'aide de l'agence de l'eau, pour la reconquête de la qualité des ressources en eau durant le 10^e programme (2013-2018).

De 2013
à 2018...

4,39 Md€

de redevances perçues

6,4 Md€

de travaux aidés
par l'agence

31 670

projets aidés
par l'agence

3,8 Md€ d'aides
pour financer les travaux

**PRÉSERVER
LES RESSOURCES
EN EAU POTABLE**

84 %

des captages avec
des actions de protection
engagées (320 sur
379 captages prioritaires)

1 200

projets d'agriculteurs
pour la protection
des eaux souterraines

Plus de **205 000 ha**
en agriculture biologique
soit 4 % de la surface agricole utile
(SAU) du bassin

**RESTAURER ET PROTÉGER
LES MILIEUX, LA BIODIVERSITÉ ET LE LITTORAL**

3 330 km

de cours d'eau

restaurés
ou entretenus

8 300 ha

de zones humides

préservés
ou restaurés

752 barrages et seuils arasés
ou aménagés, pour la libre circulation
des poissons et des sédiments

100 %

des lieux de baignade et
de production de coquillages
couverts par un profil de vulnérabilité
pour lutter notamment contre
la pollution microbologique

32 espèces
de poissons

en Île-de-France
contre 14 en 1990

5 sites RAMSAR
(label international)

DÉPOLLUER LES EAUX

2 775 stations d'épuration ont été modernisées pour dépolluer les eaux usées de 16,5 millions d'habitants du bassin

18 370 installations d'assainissement non collectif réhabilitées

2 660 km de réseaux d'assainissement construits ou réhabilités

4 150 projets d'acteurs économiques pour améliorer la qualité de l'eau

GÉRER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

320 organismes publics et privés ont signé l'engagement de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. Leurs témoignages sur des actions concrètes sont diffusés mensuellement par l'agence, via les réseaux sociaux.

77 000 branchements aux réseaux d'assainissement mis en conformité chez les habitants et dans les bâtiments publics

150 000 habitants supplémentaires raccordés aux réseaux d'assainissement (égouts)

POUR L'ANNÉE 2018

767,46 M€ de redevances perçues

4 962

projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations, aidés par l'agence

1 295 M€ de travaux aidés

651,9 M€ d'aides pour financer les travaux et études (hors primes pour épuration)

RÉPARTITION DES AIDES ET PRIMES VERSÉES EN 2018 (EN M€)

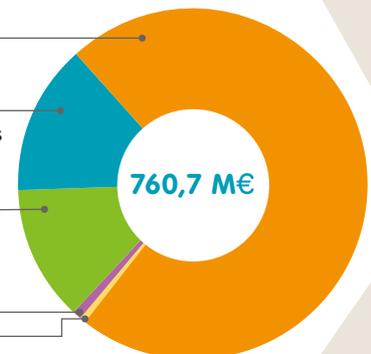
551,1 Dépollution (études, travaux et primes)

105,2 Satisfaire les besoins en eau et protéger les captages (études et travaux)

94 Reconquérir les milieux aquatiques (études et travaux)

7 Améliorer la gouvernance

3,4 Solidarité internationale





CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT POUR AGIR

L'état de la qualité des eaux souterraines et superficielles (rivières, lacs, plans d'eau, canaux), a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'année 2018 qui sera finalisée en 2019.

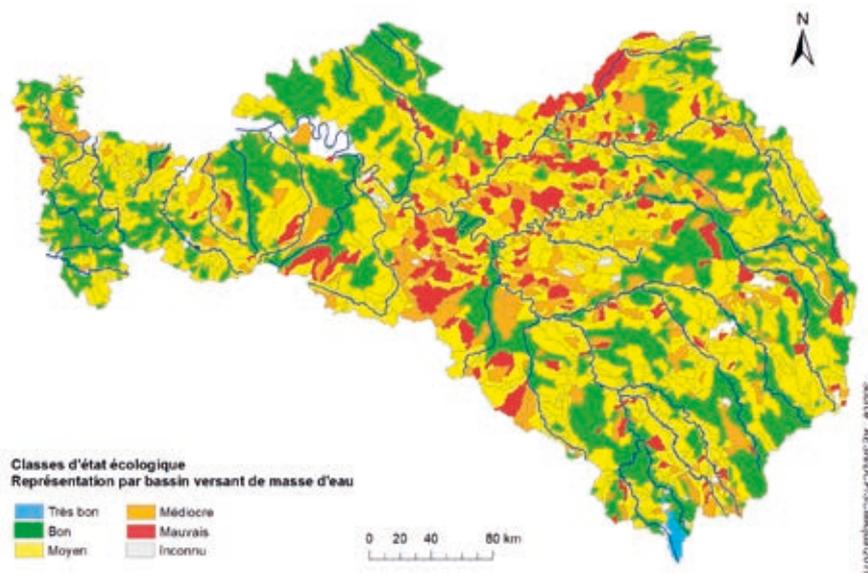


© AESN/P. Bourguignon

Zone humide - Réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger (51).

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DU BASSIN SEINE-NORMANDIE ÉTAT DES LIEUX 2019 (Données 2015-16-17, nouvelles règles d'évaluation)

Pour orienter l'action de l'État et des acteurs privés, l'agence évalue le niveau de contamination de la ressource en eau et l'état des communautés biologiques (poissons, végétaux, invertébrés...) grâce à des campagnes de mesures régulières. L'état de la qualité des eaux souterraines et superficielles (rivières, lacs, plans d'eau, canaux, littorales), a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'année 2018 qui sera finalisée en 2019.



MESURER LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES EAUX SOUTERRAINES

L'agence met en œuvre et finance un programme de surveillance de la qualité des eaux qui vise des objectifs multiples : suivre l'état des eaux et son évolution sur le long terme, évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SDAGE), améliorer la connaissance, évaluer les impacts des activités humaines et les effets des actions engagées, informer les usagers. L'année 2018 a permis de réaliser une mise à jour complète de l'état des eaux du bassin, à partir des données recueillies les années précédentes. Depuis l'état des lieux de 2013, de nombreux progrès ont été réalisés. Ils ont permis de limiter l'impact du développement de l'activité économique du bassin sur l'état des eaux. Ainsi, entre les états des lieux 2013 et 2019, tandis que le PIB (produit

intérieur brut) du bassin augmentait de 7,6 %, le nombre de cours d'eau dégradés baissait de 5 %. Ces progrès sont le fruit de l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire leurs pressions. La politique mise en place par l'État et par les acteurs du bassin, combinant autorisations administratives, priorisation et financement des travaux, contrôles, vise à assurer la cohérence des efforts de tous.

LES EAUX SOUTERRAINES

Sur les eaux souterraines, qui représentent 57 masses d'eau, seulement 18 % sont en bon état chimique. Elles étaient 23 % en 2013. En particulier, certains éléments issus des désherbants du colza sont désormais mesurés et représentent la principale cause de cette baisse. Si on raisonnait à paramètres inchangés, on serait à 31 % de

bon état chimique. Par ailleurs, des améliorations sont observées, visibles notamment dans la nappe de la craie au nord de la Seine-Maritime. Du point de vue de la disponibilité quantitative des ressources, 93 % des nappes sont en bon état, en légère baisse par rapport à 2013 (96 %). Le déséquilibre entre les prélèvements et les apports est fort dans la plaine de Caen, la craie du Neubourg, la craie de Champagne sud et centre ainsi qu'une partie de l'isthme du Cotentin.

LES RIVIÈRES

Pour les eaux superficielles, les réseaux de mesure permettent d'acquérir une connaissance de la qualité de près de 1 500 masses d'eau rivières sur les 1 651 du bassin.

L'état écologique se répartit en 5 classes : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais. Les cours d'eau et canaux sont à 32 % en bon ou très bon état écologique et à 43 % en état écologique moyen. Il faut noter

qu'un changement dans les critères d'évaluation ne permet pas de comparer directement ces résultats avec ceux de 2013. Depuis 2013, à critères d'évaluation constants, le nombre de masses d'eau en bon ou très bon état augmente de 8 %.

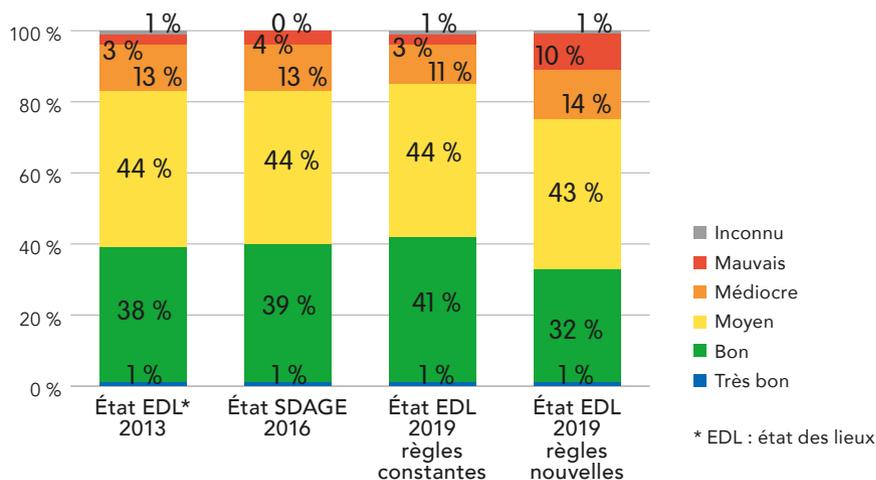
Quant à l'état chimique, 32 % de ces masses d'eau sont en bon état en 2019. Ce chiffre monte à 90 % si on fait abstraction des polluants dits ubiquistes, que l'on retrouve dans tous les compartiments environnementaux (air, sols, eau), comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

LES EAUX LITTORALES

Sur le littoral, 13 des 19 masses d'eau côtières sont en bon ou très bon état écologique. Il s'agit notamment des côtes ouest et nord du département de la Manche. Ce sont des masses d'eau à grande inertie dont l'état évolue peu d'une période d'évaluation à l'autre. Les principaux enjeux demeurent l'eutrophisation marine (échouage d'algues vertes et opportunistes, développements épisodiques de micro-algues) et localement la qualité de la flore fixée au fond. Concernant les micro-algues, plusieurs indices montrent toutefois une amélioration lente mais progressive de l'état du milieu. Les niveaux de contamination chimique, pour leur part, augmentent au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'embouchure de la Seine.

Les estuaires (dont celui de la Seine) sont quant à eux en état écologique moyen à mauvais, à l'exception du fond de Baie du Mont Saint-Michel. Cet état s'explique essentiellement par les altérations hydromorphologiques, qui sont restées pratiquement inchangées d'une période à l'autre.

PART DE MASSES D'EAU DANS CHAQUE CLASSE D'ÉTAT ÉCOLOGIQUE POUR LES DIFFÉRENTES ÉVALUATIONS



Les cours d'eau et canaux, qui représentent 1 651 masses d'eau à eux seuls, sont à 32 % en bon ou très bon état écologique et à 43 % en état écologique moyen (voir également carte p. 5). Il faut noter qu'un changement dans les critères d'évaluation ne permet pas de comparer directement ces résultats avec ceux de 2013. Depuis 2013, à critères d'évaluation constants, le nombre de masses d'eau en bon ou très bon état augmente de 8 %.



« L'état des lieux du bassin est le moment d'identifier les causes probables de dégradation de la qualité des eaux, et de partager ce diagnostic avec les partenaires locaux, qui contribueront aux actions à mener pour réduire ces pressions et aller vers le bon état. »

Adeline Live
Chargée de projets politique territoriale
Direction de la connaissance
et de la planification
Agence de l'eau

55 000 km

de cours d'eau drainent le bassin Seine-Normandie, qui accueille

30 %

de la population française

640 km

de littoral appartiennent au bassin Seine-Normandie

DES PROGRÈS SUR LA CONTINUITÉ EN NORMANDIE... MAIS LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU RESTE TRÈS ALTÉRÉE

Les modifications physiques des cours d'eau et des estuaires, appelées modifications hydromorphologiques, sont des obstacles, soit en travers du cours d'eau (barrages, seuil), soit le long de son lit (digues, remblais, complexes urbains ou portuaires, rives artificialisées...), voire une modification complète du tracé naturel du cours d'eau. Les conséquences sont multiples : pertes de zones de nurserie et de reproduction pour les espèces aquatiques, accumulation des sédiments qui ne peuvent plus circuler, perte de linéaire à exploiter par les espèces migratrices, aggravation du risque d'inondation. De ce point de vue, les cours d'eau et grands estuaires du bassin Seine-Normandie sont très touchés : on compte en moyenne un obstacle tous les 500 mètres. Un gros effort de restauration a toutefois déjà été fait sur les cours d'eau : aujourd'hui, près de 500 km de linéaire de la Seine, et près de 1000 km des cours d'eau côtiers normands, sont accessibles au saumon de l'Atlantique.



Criquet

© AESN/F. Audier

INFORMER LE PUBLIC : LA MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

L'Agence de l'eau Seine-Normandie met à disposition du public les données brutes de surveillance sur l'eau via les portails nationaux :

EAUX DE SURFACE :

- l'application pour ordiphone « Qualité des rivières » mise à jour chaque année,
- <http://naiades.eaufrance.fr>

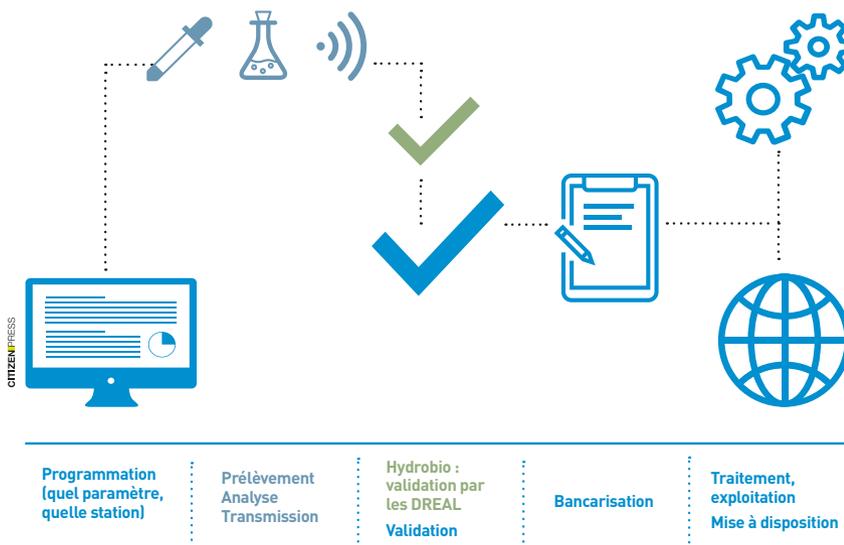
EAUX SOUTERRAINES :

- www.adeseaufrance.fr

EAUX LITTORALES :

- <http://quadrige.eaufrance.fr/>

Fin 2019, les résultats de la mise à jour de l'état des lieux du bassin seront accessibles sur le portail www.seine-normandie.eaufrance.fr.



2

LES ÉLUS ET LES USAGERS PARTICIPENT À LA POLITIQUE DE L'EAU

Le comité de bassin, présidé par François Sauvadet, est une assemblée délibérante qui assure la gouvernance de l'eau. Il est constitué d'élus, de représentants des usagers et de l'État. Il définit les orientations de l'action de l'agence de l'eau. En 2018, le comité de bassin a élaboré et adopté le 11^e programme de l'agence « Eau & Climat » pour la période 2019-2024. Ce programme met en œuvre la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique et les conclusions des Assises de l'eau.



© AESNF, Mllochau

Le Couesnon en baie du Mont Saint-Michel.

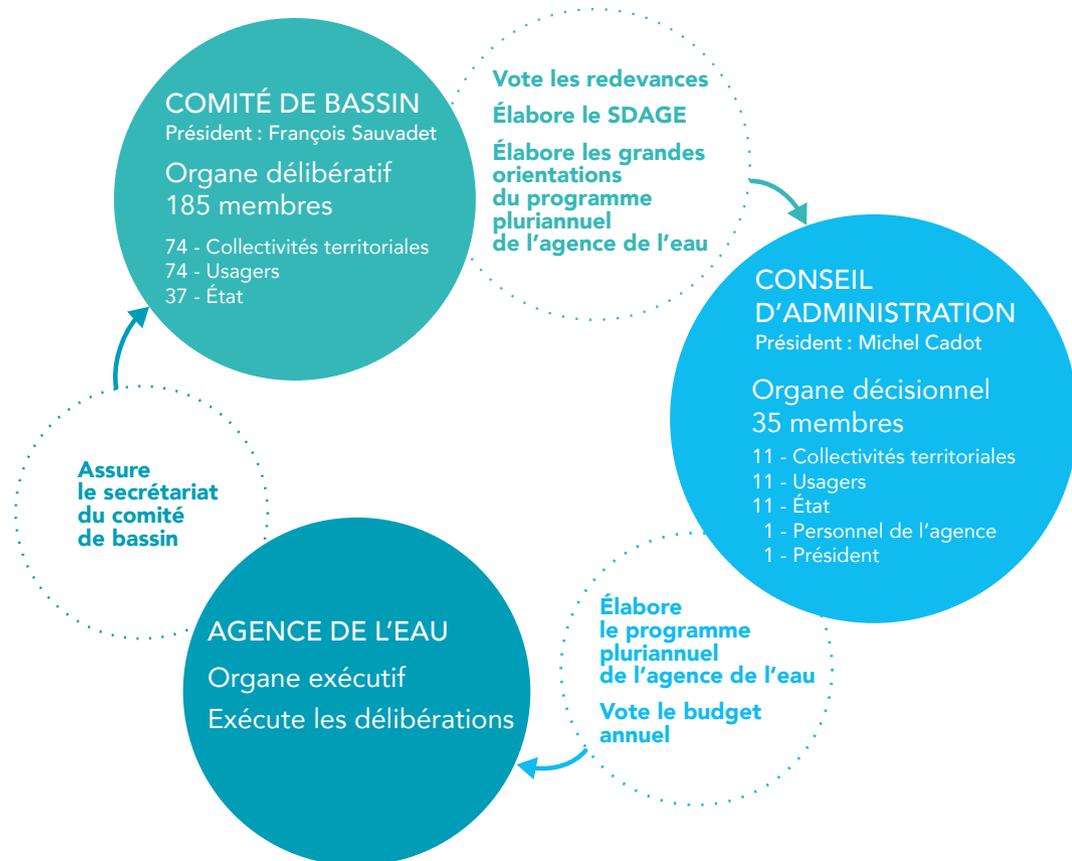
LES INSTANCES DE BASSIN

Les « instances de bassin », comité de bassin et conseil d'administration de l'agence de l'eau, sont des assemblées d'élus, d'usagers (industriels, professions agricoles, associations de protection de la nature, pêche, de défense des consommateurs...) et de représentants de l'État qui définissent, dans le cadre de la politique nationale de l'eau, les orientations de l'agence de l'eau adaptées aux enjeux du bassin. L'agence de l'eau, établissement public de l'État, a la charge d'organiser ce travail collectif d'élaboration de la politique du bassin ainsi que sa mise en œuvre.



© AESN/M. Monsay

Réunion du comité de bassin du 29 novembre 2018.



AVRIL À JUILLET 2018 ASSISES DE L'EAU: LES RÉSEAUX EN DÉBAT

Dans le cadre des Assises de l'eau, les acteurs de l'eau se sont réunis sous forme de forum, réunions publiques organisées par le comité de bassin sur l'ensemble du bassin, pour se prononcer sur le financement des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Les débats ont souligné l'importance des investissements à réaliser, dans les années à venir, pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux ainsi que les difficultés pour certaines collectivités en milieu rural à assumer le coût des travaux et l'ingénierie technique.

UNE SOLIDARITÉ INDISPENSABLE

Le comité de bassin a pris en compte la solidarité de bassin pour mieux aider les collectivités rurales à la réalisation de ces travaux en intégrant dans le 11^e programme de l'agence de l'eau (2019-2024), des aides financières spécifiques.

La contribution du comité de bassin Seine-Normandie aux Assises de l'eau a été transmise au ministre de la Transition écologique et solidaire en juillet 2018.



Cinq forums se sont tenus dans les différents territoires du bassin, dans le cadre des Assises de l'eau.

LES ASSISES DE L'EAU DANS LE 11^e PROGRAMME 2019-2024 DE L'AGENCE



© Damien Valente/Terra

Michel Cadot, président
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau
Seine-Normandie, préfet
coordonnateur de bassin,
préfet de la région
Île-de-France, préfet de Paris.

« Ce nouveau programme a été élaboré dans un contexte de consultation par l'État des collectivités territoriales, qui disposent de nouvelles compétences dans le cadre de la GEMAPI, ce qui a permis des échanges fructueux. Certaines des conclusions de la première séquence des Assises de l'eau ont ainsi pu être intégrées par anticipation au 11^e programme tandis que l'expertise de l'agence et de ses directions territoriales a permis, en retour, d'alimenter les Assises. Je note aussi que ces Assises ont permis de réaffirmer la pertinence de la gestion de l'eau par les agences de l'eau et leur comité de bassin. »

© AESN/M.-A. Petit

9 OCTOBRE 2018

LE 11^e PROGRAMME 2019-2024 : L'ABOUTISSEMENT D'UNE CONCERTATION RÉUSSIE

Tous les six ans, le comité de bassin et l'agence de l'eau Seine-Normandie élaborent un programme d'actions qui fixe les montants des redevances perçues par l'agence de l'eau ainsi que la nature et le montant des actions financées. Le programme de l'agence est adopté par le conseil d'administration après avis conforme du comité de bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DOTÉE D'UN NOUVEAU PROGRAMME 2019-2024

Le 9 octobre, le comité de bassin a adopté à l'unanimité le 11^e programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau, après de nombreux débats. Ce nouveau programme fixe cinq priorités :

- ▶ l'adaptation des territoires au changement climatique ;
- ▶ la reconquête de la qualité des rivières et lacs comme du littoral et des eaux souterraines ;
- ▶ la restauration de la biodiversité en lien avec l'eau ;
- ▶ la solidarité avec les territoires ruraux ;
- ▶ la protection de la santé publique.

PROGRAMME EAU 2019 & CLIMAT 2024



« La construction du 11^e programme a été un projet très participatif, associant toutes les équipes de l'agence de l'eau ainsi que les membres du comité de bassin qui l'ont adopté à l'unanimité ».

Luc Pereira
Délégué au programme et instances de bassin
Direction du programme et des instances de bassin
Agence de l'eau

700 acteurs de l'eau, essentiellement des élus, ont participé aux débats publics des Assises de l'eau pour débattre sur le thème des réseaux d'assainissement et d'eau potable

61 réunions avec les élus et usagers du bassin ont permis d'élaborer le 11^e programme 2019-2024 « Eau & climat »

3,84 Md€ est le montant des aides prévu sur 6 ans, au 11^e programme « Eau & Climat »

LE COMITÉ DE BASSIN, UN EXEMPLE DE CONCERTATION ET DE DÉMOCRATIE



© AESNAM, Monsay

François Sauvadet, président du comité de bassin Seine-Normandie, président départemental de Côte-d'Or, conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté.

« Le comité de bassin a adopté à l'unanimité ce programme d'actions de 3,84 milliards d'euros. Parvenir à cette convergence en dépit des intérêts parfois contradictoires des différents acteurs du bassin, c'est un formidable exemple de responsabilité et de maturité, dont l'ensemble du pays devrait s'inspirer face à des enjeux majeurs comme le changement climatique. Notre objectif principal demeure la reconquête de la qualité des eaux des rivières et lacs, du littoral et des eaux souterraines. En 2021, 62 % des masses d'eau du bassin devront être en bon état écologique, contre 40 % aujourd'hui. »

3

LES REDEVANCES : UNE FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE POUR PROTÉGER L'EAU

En 2018, l'agence de l'eau a perçu 767,46 millions d'euros de redevances, basées sur les principaux usages de l'eau (eau potable, pollution domestique, industrie, agriculture).



© AESN/Manon

Rivière Aronde (60).

La loi sur l'eau a instauré des redevances assises sur les principaux usages de l'eau, car tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité. Ces redevances constituent le budget de l'agence de l'eau pour financer les projets utiles à la préservation des ressources en eau.

LES PRINCIPALES REDEVANCES

LA REDEVANCE POUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. 98 % des points de prélèvements sont équipés de compteurs, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance des effets de ces prélèvements exercés sur la quantité d'eau disponible. Les redevances sont calculées sur la quantité d'eau prélevée. Lorsque les préleveurs rencontrent des difficultés pour la pose de compteur, leur redevance est calculée sur des bases forfaitaires. En 2018, les prélèvements d'eau des collectivités et des industriels demeurent stables.

En revanche, on note une baisse significative des prélèvements d'eau pour le refroidissement industriel (25 %), essentiellement due à la fermeture d'une centrale électrique EDF. Par ailleurs, les conditions climatiques de l'année ont entraîné une diminution des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation (-36 %).

LA REDEVANCE POUR LA POLLUTION

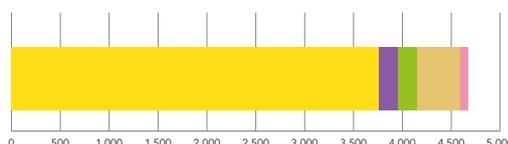
Les particuliers et les acteurs économiques payent une redevance proportionnellement à la pollution qu'ils émettent. En effet, la pollution due aux activités domestiques (lessives, cuisine...), industrielles (processus de fabrication, déchets) et agricoles (fertilisants, élevage) dégrade les eaux souterraines, les rivières, le littoral et compromet les usages (eau potable, conchyliculture, baignade...). Elle met également en danger la flore et la faune aquatiques.

ZOOM SUR LE SUIVI RÉGULIER DES REJETS INDUSTRIELS

Le suivi régulier des rejets (SRR) permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer leur redevance pour pollution à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu. En 2018, sur 10 dossiers déposés, 3 nouveaux sites industriels ont été agréés pour le suivi régulier de leurs rejets, portant à 341 le nombre de sites agréés. En 2019, l'agence accompagnera les sites dont la demande d'agrément a été refusée afin d'améliorer la qualité de leur dispositif.

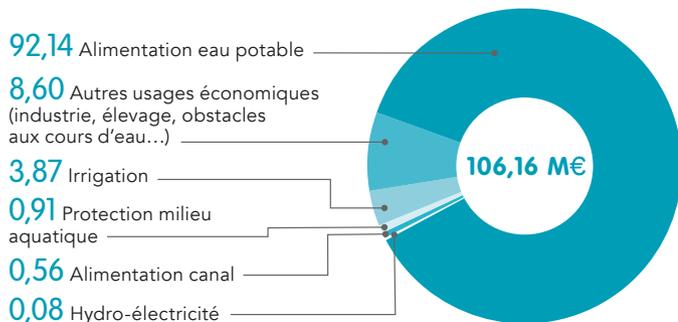
LES REDEVANCES

10^e programme révisé 2013-2018 : 4,7 Md€

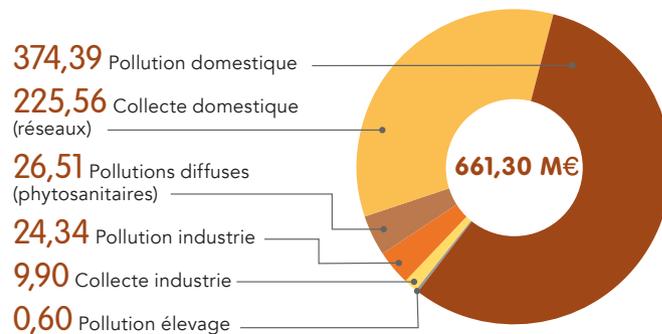


- Pollution et réseaux domestiques
- Pollution et réseaux industriels
- Pollution des élevages
- Pollution par les produits phytosanitaires
- Prélèvements pour l'eau potable
- Prélèvements des activités économiques dont irrigation
- Protection des milieux aquatiques dont obstacles à la continuité des cours d'eau

REDEVANCES PRÉLÈVEMENT PERÇUES EN 2018 (EN M€)



REDEVANCES POLLUTION PERÇUES EN 2018 (EN M€)



REDEVANCES EN 2018 : QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?



0,60 M€
de redevance de pollution payée par les activités d'élevage



599,95 M€
de redevances de pollution et collecte domestique payées par les abonnés – ménages et assimilés domestiques (répercutée sur le prix de l'eau)



92,14 M€
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités (répercutée sur le prix de l'eau)

767,46 M€
DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2018



0,91 M€
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)



26,51 M€
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires (répercutée sur les prix des produits)



34,24 M€
de redevances de pollution et collecte payées par les activités économiques



13,11 M€
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont irrigation, prélèvements canaux, prélèvement hydroélectricité)

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES AIDES ACCORDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2018 ? (hors primes pour épuration)



22,8 M€
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



338,4 M€
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



75,2 M€
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques en particulier les cours d'eau (renaturation, continuité écologique et les zones humides) hors études et réseaux de surveillance

651,9 M€
D'AIDES ACCORDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2018



25,9 M€
pour l'animation des politiques de l'eau (études connaissance, réseau de surveillance des eaux, éducation, information)



105,2 M€
principalement aux collectivités pour la protection de la ressource en eau potable notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages



81 M€
aux exploitants pour des actions de dépollution dans l'agriculture



3,4 M€
pour la solidarité humanitaire

HARMONISER LA GESTION DES REDEVANCES ET DÉVELOPPER LA TÉLÉDÉCLARATION

L'agence de l'eau Seine-Normandie a mis en service, en janvier 2019, son nouvel outil de gestion des redevances, Aramis, déjà utilisé par les cinq autres agences de l'eau. La télé-déclaration a été généralisée dans le même temps à l'ensemble des redevances, via le portail Téléservices. En 2018, le taux de télédéclaration par les usagers, via le site internet de l'agence de l'eau Seine-Normandie, est de 51 %, cette pratique restant encore limitée aux usages « prélèvement » des collectivités, des agriculteurs, des industriels, et, « pollution et collecte domestique » des collectivités. L'agence prévoit en 2019 un élargissement de la télé-déclaration à tous les usages.



© DR

« L'augmentation du pourcentage des télédéclarations des redevances ne doit pas empêcher de conserver une relation directe d'accompagnement des redevables ».

Laurent Travert
Chargé de redevances Industries et Primes
Direction Bocages normands
Agence de l'eau

CONTRÔLER LES REDEVANCES

En 2018, les contrôles fiscaux ont porté sur les années d'activité 2015, 2016 et 2017. Les contrôles ont été achevés pour l'année 2015: le taux de redevables contrôlés s'élève à 3,2 % et le pourcentage du montant des redevances contrôlées est de 32 %.

BAISSE DE LA REDEVANCE DOMESTIQUE

En octobre 2017, le conseil d'administration de l'agence avait décidé une modification du taux des redevances permettant ainsi une stabilisation de la redevance domestique pour la pollution et une légère baisse pour la redevance modernisation des réseaux de collecte. Un rééquilibrage entre usagers a ainsi été mis en œuvre en 2018 et se poursuivra en 2019.

ILS TÉMOIGNENT...

À PARTIR DE 2019, BAISSE DES REDEVANCES

Le 11^e programme 2019-2024 « Eau & Climat » de l'agence, adopté en octobre 2018, prévoit une baisse de 13 % des redevances afin de réduire la pression fiscale et rééquilibrer les redevances entre usagers.
<https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/les-redevances-taux-et-modes-de-calcul>



© David Delaporte/Andia.fr

Isabelle Gaillard, vice-présidente de l'union départementale des associations familiales de l'Essonne, membre du comité de bassin.

« Nous nous réjouissons que le taux applicable aux usagers domestiques diminue. Rien ne garantit cependant que cela se traduise mécaniquement par une baisse de la facture d'eau : nous ne contrôlons pas les redevances d'assainissement prélevées par les communes. Or, certaines d'entre elles n'ont pas provisionné d'argent pour le renouvellement de leurs réseaux vieillissants et les gros travaux qu'elles devront réaliser impacteront le prix de l'eau pour les usagers de ces collectivités. »

4

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

En 2018, l'agence de l'eau Seine-Normandie a attribué 651,9 millions d'euros, qui ont contribué à la réalisation de 1 295 millions d'euros de travaux.



© Fotolia/Leon718

Importante sur l'axe Seine avec les agglomérations parisienne, rouennaise et havraise, la pression urbaine est source de polluants liés aux usages domestiques de l'eau (détergents, graisses, déchets organiques, germes fécaux, etc.), aux activités artisanales, industrielles et commerciales (matières organiques, micropolluants, etc.) et aux eaux pluviales (matières organiques et minérales, micropolluants, etc.). La collecte et le traitement de ces eaux résiduaires urbaines sont des enjeux majeurs pour la protection des milieux aquatiques.

Le budget issu des redevances permet à l'agence d'accorder un soutien financier aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui entreprennent des travaux au bénéfice de l'eau et de la biodiversité.

POUR UNE EAU DE QUALITÉ

Près de 50 % de l'eau potable provient des eaux souterraines du bassin. Il est donc particulièrement important pour l'avenir de protéger cette ressource.

LES COLLECTIVITÉS PROTÈGENT LEURS CAPTAGES D'EAU

La démarche de protection des captages prioritaires vise à obtenir une qualité des eaux souterraines suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable. 379 captages ont été définis « prioritaires » dans le bassin. En 2018, le nombre de captages dotés d'un programme d'actions est de 320 sur 379 captages prioritaires, conformément aux prévisions.

LES AGRICULTEURS CHANGENT LEURS PRATIQUES CULTURALES

Afin de protéger les eaux souterraines, les agriculteurs s'engagent dans des mesures agro-environnementales (MAE), telles que les bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration des haies et du bocage... ou convertissent leur exploitation en agriculture biologique. L'agence de l'eau soutient financièrement ces actions qui se développent dans le cadre de « plans de développement ruraux régionaux » mis en place par les régions. Ainsi, en 2018, ces aides

dites surfaciques (proportionnelles aux surfaces de productions agricoles) se sont élevées à 65,7 M€ dont 47,7 M€ pour l'agriculture biologique et 18 M€ pour des mesures agro-environnementales (MAE) dont le montant est en hausse par rapport à 2017. 1,6 M€ a également été attribué pour des expérimentations et des animations pour soutenir l'agriculture biologique.

Enfin, le plan national Ecophyto a pour objectif de réduire de 50 % le recours aux produits phytosanitaires à l'horizon 2025. Dans cette perspective, les agences de l'eau perçoivent une recette supplémentaire issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses. En 2018, dans le bassin, ces ressources ont essentiellement permis d'encourager les investissements des agriculteurs pour l'acquisition de matériel de désherbage mécanique ou de gestion de l'herbe.

INCITER LES COLLECTIVITÉS AUX ÉCONOMIES D'EAU

Un appel à projets a été lancé par l'agence, dans le cadre du plan national d'action de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et des Assises de l'eau. 80 dossiers ont été instruits. L'enveloppe de cette opération d'un montant de 40 M€ a permis, en 2018, de subventionner 29 M€ de travaux. Le taux d'aide apporté à ces investissements était de 50 %.

ILS TÉMOIGNENT...

LA PROTECTION DES CAPTAGES



Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargée des questions relatives à la transition écologique, au climat, à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement et présidente d'Eau de Paris, membre du comité de bassin.

« Avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, nous avons déjà pu mettre en œuvre des actions inédites pour protéger la ressource sur les terres agricoles situées sur les aires d'alimentation de nos captages d'eau potable, en soutenant l'agriculture biologique ou en aidant à la réduction d'intrants dans les cultures. Ces actions s'accompagnent aussi en amont de structuration des filières et en aval, de création de débouchés en circuits courts, par exemple en approvisionnant en produits bio des cantines scolaires parisiennes. »

ILS TÉMOIGNENT...

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



© DR

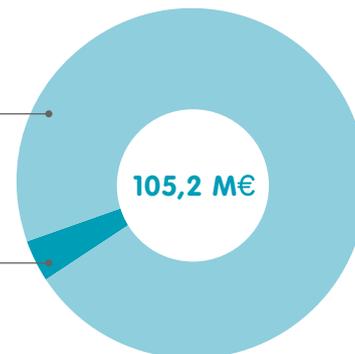
Raoul Leturcq, agriculteur biologique dans l'Oise, membre du comité de bassin.

« Après avoir constaté que des petits pois traités faisaient mourir de nombreux oiseaux, souffrant de paralysies faciales à cause d'un produit de la famille des néonicotinoïdes censé protéger les semences de céréales, j'ai décidé de ne plus utiliser ces produits toxiques. Je suis convaincu, surtout au regard de la perte de la biodiversité, des problématiques de qualité de l'eau, des enjeux du changement climatique, mais aussi de la santé et de l'emploi, que l'agriculture biologique apporte les meilleures réponses. Le marché est au rendez-vous : les consommateurs ont aujourd'hui des attentes importantes en matière de produits respectueux de l'environnement. »

AIDES DE L'AGENCE À LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU (EN M€)

101,4 En préservant la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable : protection des captages, alimentation en eau potable (usines de traitement, sécurité de la distribution...)

3,8 En améliorant la gestion quantitative des ressources en eau : lutte contre le gaspillage (diagnostic des infrastructures), gestion collective des ressources



320 captages ont été dotés d'un programme d'actions sur

379

captages prioritaires

65,7 M€ d'aides surfaciques (pour les surfaces de production agricoles) dont

47,7 M€

pour l'agriculture biologique

286 projets d'agriculteurs



© DR

« Le chargé d'opération doit chercher à établir une relation de confiance avec les maîtres d'ouvrage (industriels, artisans...) qui sera la clé d'un partenariat et d'un accompagnement efficace pour la réussite des projets éligibles aux aides financières de l'agence. »

Mohamed Ridaoui
Chargé d'opérations au service industries Seine Mauldre Orge
Direction Territoriale Seine francilienne
Agence de l'eau

ET DANS LES TERRITOIRES...



© a-votreimage.com

Daniel Beddelem, directeur territorial Vallées de Marne de l'agence de l'eau.

« Les appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés sur le territoire de la Région Grand Est ont marqué l'actualité de 2018. 30,1 M€ ont été consacrés à l'accompagnement des changements de pratiques agricoles, dont 19,2 M€ pour la conversion de 12000 ha à l'agriculture biologique (AB) et 8,4 M€ pour la réduction d'usage des produits phytosanitaires. 0,32 M€ ont été accordés à l'animation EcoPhyto. Pour ce qui concerne l'AMI Filières à bas niveau d'intrants (BNI), sur 65 projets présentés, 16 étaient éligibles aux aides de l'agence (0,9 M€ sur les territoires des Vallées de Marne). Enfin, « l'AMI Trame verte et Bleue » a été très dynamique. 51 dossiers ont été déposés, essentiellement portés par des associations (LPO, CEN...). Sur les 16 projets situés sur le territoire de Seine-Normandie, 2 bénéficieront d'aides de l'agence (0,15 M€). »

DES ACTIONS PHARES EN VALLÉES DE MARNE

FACILITER LES ACQUISITIONS FONCIÈRES DES COLLECTIVITÉS

La SAFER Grand Est met à la disposition des collectivités locales une cellule d'animation, financée par l'agence, pour informer, conseiller et assurer une veille foncière sur les emprises des aires d'alimentations de captage.

Désormais, l'agence préfinance les acquisitions réalisées par la SAFER, ce qui permet aux collectivités de concrétiser rapidement leur projet et de conduire leurs démarches plus sereinement.

LA « PROTHESIS VALLÉE » À LA POINTE DE L'INNOVATION.

L'établissement Raclot, situé à Nogent (52), spécialisé dans le nickelage, la dorure et le chromage, améliore l'efficacité de son atelier de traitement de surface en remplaçant deux chaînes manuelles de nickel-chrome sur acier et zamack et en supprimant tous ses rejets au milieu naturel.

Montant des travaux: 1,1 M€;

Aide de l'agence: 0,33 M€.



Écrevisse à patte blanche

© AESNY. Couguenheim

PRODUIRE DU SUCRE BIO ISSU DE BETTERAVE EN FRANCE !

L'absence de débouchés actuels pour la betterave « Bio » constitue un frein à la conversion en zone de grande culture qui pourrait être levé si une solution de transformation pouvait être trouvée. La coopérative sucrière Cristal Union porte, en lien avec les Chambres d'Agriculture de la Marne et de l'Aube et Bio en Grand Est, un projet expérimental autour de deux questions, « comment cultiver la betterave sucrière en

agriculture biologique? » et « comment faire du sucre biologique à partir de la betterave? ». En 2019, entre 1000 et 1500 ha de betteraves biologiques seront implantés prioritairement sur les aires d'alimentation de captages. La mise en place d'un pilote industriel a également été accompagnée par l'agence.

Montant des travaux: 2,7 M€;

Aide de l'agence: 0,89 M€.

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

2018, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES

Grâce à la mobilisation des maîtres d'ouvrage, notamment des fédérations de pêche, les travaux pour la continuité écologique sont supérieurs aux prévisions.

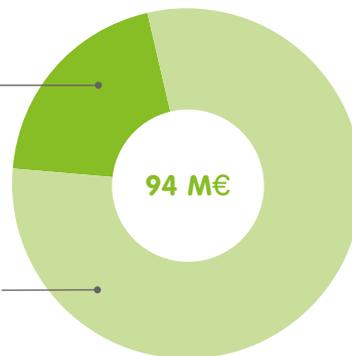
En revanche, dans le domaine de la renaturation des cours d'eau, 2018 enregistre un léger ralentissement des projets. Cette baisse d'activité serait due, d'une part au transfert de compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) depuis le 1^{er} janvier 2018 entraînant un décalage de programmation dans certains territoires, d'autre part à la priorité donnée aux projets de restauration de la continuité écologique.

Par ailleurs, l'agence a financé l'acquisition de 158 ha de zones humides pour favoriser leur préservation.

AIDES DE L'AGENCE À LA RECONQUÊTE DES MILIEUX ET À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ (EN M€)

18,8 En renforçant la connaissance : études, réseaux de surveillance de la qualité des milieux

75,2 En développant l'entretien, la restauration des fonctions des milieux aquatiques et la préservation de leur biodiversité



ILS TÉMOIGNENT...

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Thomas Joly, président du syndicat intercommunal pour l'Assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), maire de Verrières-le-Buisson (91).

« Pour lutter contre les inondations, la vallée de la Bièvre avait été aménagée en une succession de bassins de stockage. En rabaissant les seuils, en permettant à la rivière de reprendre possession de son lit, nous avons gagné un tiers de stockage supplémentaire mais aussi 6 hectares de zones humides qui servent de zone d'expansion de crue et où revient la biodiversité. Le tout pour un coût très modique. Lors des pluies de mai 2016, les inondations ont provoqué, chez nos voisins, près de 35 millions de dégâts. Sur la Bièvre restaurée, nous n'avons pas eu le moindre dommage et de surcroît la qualité de l'eau s'améliore grâce à la phyto-épuration de l'eau à travers les zones humides. On gagne sur tous les tableaux. »

327 km
de cours d'eau restaurés

158 ha
de zones humides acquises

1745 ha
de zones humides, entretenues, restaurées ou acquises

187 barrages ou seuils faisant obstacle à la continuité écologique de cours d'eau aménagés ou supprimés

ET DANS LES TERRITOIRES...



© AESN/DR

Nathalie Evain-Bousquet,
directrice territoriale
Seine-Francilienne
de l'agence de l'eau.

« Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 à Paris et afin de permettre l'ouverture d'une sélection parmi 23 sites de baignade candidats sur la Seine, la Marne et sur les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, un des enjeux est de maîtriser la séparativité des réseaux d'assainissement. Dans cette optique, sur la demande du préfet de région, l'agence a engagé des démarches pour dynamiser les travaux liés aux mises en conformité des branchements en domaine privé. Le second axe stratégique pour favoriser la baignade est de réduire les surfaces imperméabilisées génératrices de pollutions. Ces travaux constituent également une solution pour adapter la ville au changement climatique, en maîtrisant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains. »

ACTIONS PHARES EN SEINE-FRANCILIENNE

RESTAURATION DU RU DE GALLY

L'année 2018 a permis de réunir les acteurs locaux, en présence d'Emmanuelle Wargon, à l'occasion du lancement des travaux de renaturation et de reméandrage du ru de Gally sur le site de Villepreux. La majeure partie des travaux a été finalisée fin 2018 redonnant sur un linéaire de 1,5 km sa liberté au cours d'eau.

PARIS PLUIE, LE PREMIER PLAN DE ZONAGE POUR DÉSIMPÉRMEABILISER LA VILLE

La ville de Paris a adopté le 22 mars 2018 son premier plan de zonage pluvial pour limiter les débordements d'eaux usées dans la ville de Paris en favorisant l'infiltration et l'évacuation. Ce changement d'approche pour la gestion des eaux de pluie va permettre de renouer avec la capacité des sols à absorber l'eau en ville. Ce pari s'inscrit dans l'un des objectifs qui permettra de répondre aux enjeux de baignade en Seine à Paris.

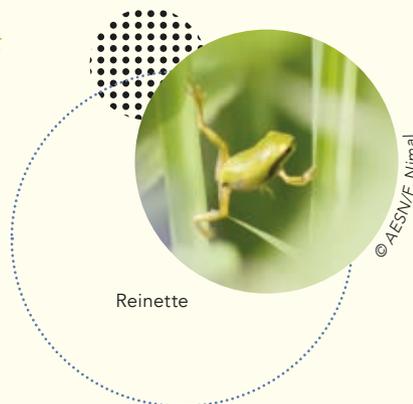


© AESN/DR

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État
auprès du ministre de la Transition écologique
et solidaire, en visite à Villepreux.

LE RUBAN VERT AU KREMLIN-BICÊTRE

Le projet de ruban vert au Kremlin-Bicêtre consiste en la réalisation d'une trame verte et bleue dans la ville reliant les parcs d'Arcueil à Paris et en l'inscription dans un réseau environnemental d'échelle intercommunale. Ce ruban vert favorise une continuité écologique en ville avec les espaces verts de communes environnantes tout en respectant les principes environnementaux de gestion de l'eau et de gestion des espaces verts.



© AESN/IF. Nimal

Reinette

PROTÉGER LE LITTORAL NORMAND

Les actions pour lutter contre la pollution, engagées par les collectivités, les entreprises, les professions agricoles de l'ensemble du bassin, concourent à obtenir une meilleure qualité de l'eau sur le littoral normand compte tenu du *continuum* qui existe du bassin-versant à la mer. Cependant, au regard des activités (conchyliculture, baignades...) qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont nécessaires notamment pour la réduction de la pollution microbiologique.

AVEC LES COLLECTIVITÉS, ÉTABLIR LES PROFILS DE VULNÉRABILITÉ

Les profils de vulnérabilité des eaux de baignades et conchylicoles consistent à tracer un portrait des sources de pollutions d'origine urbaine ou rurale mais également la description de l'environnement physique (importance des pluies, influence du vent, des courants, de la marée sur la dispersion des flux polluants...) qui influencent la qualité des eaux littorales. Ces profils de vulnérabilité sont des outils pour identifier les risques microbiologiques. Ils permettent aux collectivités de hiérarchiser les travaux à effectuer.

En 2018, des démarches pour effectuer les révisions des études de profil des baignades, exigées par la directive européenne *Baignade*, sont en cours. Par ailleurs, le profil de vulnérabilité de la zone conchylicole en Baie du Mont Saint-Michel a été lancé avec les deux régions et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'ACTION DES PORTS DANS LA MANCHE

16 ports se sont engagés dans le cadre d'une démarche de diagnostic environnemental conduite avec l'Association des Ports Locaux de la Manche.



© AESN/I. Georgiou

Les activités, telle la conchyliculture, qui s'exercent sur le littoral nécessitent des actions spécifiques notamment pour la réduction de la pollution microbiologique.

100 %
des profils de vulnérabilité
des baignades sont finalisés.
Certains d'entre eux sont
en cours de révision

16
ports normands
sont engagés dans
une démarche de diagnostic
environnemental

22 %
de la production
conchylicole
nationale provient
du littoral normand

ET DANS LES TERRITOIRES...



© AESN/A. Gouronnet

Frédéric Chauvel,
directeur territorial Bocages
normands de l'agence de l'eau.

« L'année 2018 a permis à la direction territoriale et maritime des bocages normands de mener un travail de diagnostic pour chacune des 366 masses d'eau du territoire et de réflexion sur les actions prioritaires à mener pour atteindre ou s'approcher du bon état dans chacun des cas. La synthèse globale de cet exercice a conduit à revoir l'organisation de la direction pour l'adapter aux enjeux nécessitant une pro-activité de la part de ses agents. Le nombre d'aides passées et le montant total de l'année 2018 a par ailleurs dépassé les moyennes habituelles, avec une dynamique particulièrement forte en cette fin de programme. »

ACTIONS PHARES EN BOCAGES NORMANDS

SILO DÉDIÉ AUX CÉRÉALES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La coopérative agricole de Creully, basée dans le Calvados avec 1 200 adhérents actifs et 68 salariés pour un chiffre d'affaires de 95 M€/an, a inauguré en 2018 un équipement de collecte et de stockage des céréales, oléagineux et protéagineux issus de l'Agriculture Biologique (AB). Premier silo dédié à l'AB sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, il a une capacité de stockage de 3000 tonnes.

Montant des travaux: 1,5 M€;
Aide de l'agence au titre des filières à bas niveau d'intrants: 0,56 M€.

RECONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION INDUSTRIELLE

Les beurres et crèmes de la marque Elle & Vire sont produits dans une usine située le long de la Vire. Sa station d'épuration traite aussi les effluents de la commune de Condé-sur-Vire et présentait à ce titre une non-conformité DERU. Afin de résoudre ce problème et en particulier de limiter la pression en phosphore et les risques en périodes d'étiages, l'entreprise a décidé en 2018 de mettre en conformité cette station classée ICPE.

Montant des travaux: 4,1 M€;
Aide de l'agence: 1,64 M€.



© AESN/A. Gouronnet

La restauration du cours d'eau du Douet Fleury.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'année 2018 aura été marquée par l'instruction d'une soixantaine de demandes d'aides pour des effacements d'obstacles à la continuité écologique, soit le double de l'année 2017 et le quadruple par rapport à 2016. À titre d'exemple, on citera la restauration complète du cours d'eau du Douet Fleury, affluent de la Vie, dans la traversée de la commune de Livarot sur le bassin de la Dives qui s'est achevée début 2018.

Les effets de ces réalisations conduites depuis plusieurs années maintenant sont désormais visibles sur le bassin voisin de l'Orne, qui voit sa population de juvéniles de saumons exploser.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

STATION D'ÉPURATION : UNE FORTE DEMANDE D'INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS

L'ensemble du bassin affiche une demande accrue d'aides à la réhabilitation de stations d'épuration en hausse de 87 % par rapport à 2017, en dehors du territoire placé sous la gestion du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Des aides importantes (supérieures à 1 M€) ont été attribuées à trois grosses stations de la région Île-de-France qui figurent dans la liste des neuf stations du bassin en précontentieux européen dans le cadre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Quatre de ces neuf stations ont fait l'objet d'aides à des travaux en 2018.

LA PRIME POUR ÉPURATION

La prime pour épuration incite les gestionnaires des stations d'épuration à améliorer les performances de leur système d'assainissement. Elle favorise également la protection des milieux aquatiques par un suivi des pollutions rejetées. En 2018, l'agence a procédé au versement de 108,9 M€ de primes pour épuration.



Inauguration d'une station d'épuration.

LES COLLECTIVITÉS FORTEMENT MOBILISÉES POUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIE

Le montant global des aides pour la réduction à la source des écoulements de temps de pluie a doublé par rapport à l'année 2017. L'agence a attribué 2,1 M€ aux travaux de toitures végétalisées, de noues, d'espaces verts en creux ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie. Parmi ces projets figurent les sept aménagements lauréats de l'appel à projets « Gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements » (1,49 M€) :

- ▶ la création d'une liaison routière entre une rue et une route départementale : la « route verte » à Étampes (91) ;
- ▶ l'aménagement d'une agence territoriale routière du Sénonais à Malay-le-Grand (89) ;
- ▶ l'aménagement de la 1^{re} phase de la ZAC « Chemin de Clopée » à Giberville (14) ;
- ▶ l'aménagement de la 2^{de} phase de la ZAC de l'Orée du Golf à Epron (14) ;
- ▶ la construction d'une pépinière d'entreprises, le projet OXYGENE à Mainvilliers (28) ;
- ▶ l'aménagement de la ZAC Val Vert Croix Blanche à Plessis-Pâté (91) ;
- ▶ l'aménagement de la ZAC de la Pépinière-Villepinte à Villepinte (93).

108,41 M€
d'aides ont été attribués
au financement des stations
d'épuration dont

13,65 M€
d'études

Une grande partie des aides financières aux actions de dépollution des rejets de temps de pluie, concerne des travaux situés dans les grandes agglomérations: refonte de l'usine de Clichy (92) et création de bassins de stockage importants.

À noter également neuf projets d'amélioration de l'autosurveillance du système de collecte (réseaux d'assainissement), en augmentation suite à la clarification des attentes réglementaires relatives aux rejets en temps de pluie depuis la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015.



Gestion des eaux pluviales: jardin des artistes à Noisy-le-Grand (93).

ILS TÉMOIGNENT...

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE



© Sébastien Godefroy

Fabien Veilpeau, chargé d'opération d'ICF Habitat La Sablière, société HLM (78).

« Il nous fallait créer 200 places de parking et repenser les accès à la résidence. Nous ne souhaitons pas bétonner bêtement les surfaces et avons opté pour une approche qualitative de gestion des espaces verts, avec des noues, des espaces verts en creux, une aire de jeux, des parkings inondables. Nous en avons aussi profité pour récupérer les pluies des toitures pour les infiltrer en pied de bâtiment. On bénéficie donc d'un meilleur cadre de vie, et on a pu déconnecter toutes les eaux pluviales du réseau d'assainissement ». ICF Habitat La Sablière est également soucieux de l'environnement: traitement sans produits chimiques des espaces verts, création de prairies refuges pour préserver la biodiversité...

+ 21 %
d'aides aux projets pour la gestion des eaux de pluie par rapport à 2017

29,4 M€
d'aides pour la réduction des rejets urbains par temps de pluie dont

2,1 M€
pour la réduction à la source

LES COLLECTIVITÉS INVESTISSENT D'AVANTAGE DANS LEURS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

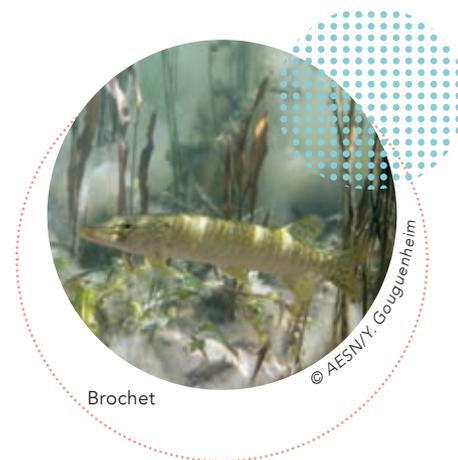
En 2018, grâce notamment à l'impulsion des Assises de l'eau, les investissements des collectivités pour les réseaux d'assainissement connaissent une hausse de 7 %.

Concrètement, l'installation de 205 km de réseaux neufs a permis d'acheminer les eaux usées de plus de 17 100 habitants supplémentaires vers les stations d'épuration. 189 km de réseaux ont été réhabilités (+ 14 % par rapport à 2017) et 20 km de réseaux unitaires ont été transformés en réseaux séparatifs.

La mise en conformité des branchements des particuliers, visant à supprimer les rejets d'eaux usées dans les réseaux pluviaux, continue d'être une priorité de l'agence avec plus de 6 000 branchements mis en conformité en 2018 grâce à l'aide de l'agence de l'eau.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) constitue parfois la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Il concerne les habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées. En 2018, la réhabilitation de 3 383 installations existantes représente un montant global d'aides de 24,2 M€.



Brochet



© AESN/Manon

+ 7 %
d'investissements des
collectivités pour les réseaux
d'assainissement

414 km
de réseaux
créés ou modernisés

17 100
habitants
supplémentaires
desservis

174,1 M€
d'aides pour les réseaux
d'assainissement

6 400
branchements ont été
mis en conformité chez
les habitants et dans
les bâtiments publics

En 2018, les investissements des collectivités pour les réseaux d'assainissement connaissent une hausse de 7 %.

ET DANS LES TERRITOIRES...



© AESN/A. Gouronnet

Frédéric Chauvel,
directeur territorial Seine-aval
de l'agence de l'eau, par intérim.

« 2018, dernière année du 10^e programme, a été caractérisée par un engagement sans équivoque des acteurs de l'eau avec une augmentation de 45 % des investissements sur le territoire Seine-aval. Elle se conclut en particulier par la signature d'un contrat global aux objectifs ambitieux avec l'agglomération de Chartres Métropole (81 M€ sur 10 ans) et un total de 76 établissements industriels agréés SRR garantissant la fiabilité de leurs données d'autosurveillance de leurs rejets. »

ACTIONS PHARES EN SEINE-AVAL

ÉTUDE DE LA RECONQUÊTE DU BASSIN DE LA RISLE PAR LA LOUTRE

Après la disparition constatée de la loutre d'Europe sur le territoire normand, des observations encourageantes ont été réalisées en 2002 sur le bassin versant de l'Orne. Dans l'optique de faire du bassin versant de la Risle un exemple en termes d'accueil de l'espèce, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) avec les acteurs du territoire de la Risle, s'est engagé avec l'appui de l'agence de l'eau dans un programme déployant un ensemble d'actions en faveur du retour de la loutre.

Montant du projet : 100 000 € ;
Aide de l'agence : 80 000 €.

RÉDUCTION DES MICROPOLLUANTS BTEX

Un projet emblématique a porté sur la réduction des micropolluants par la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) au Havre (76) qui est l'un des principaux émetteurs industriels de BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) au niveau national. Les travaux consistent notamment en un traitement des BTEX par « ozonation catalytique supportée® » (OCS).

Montant des travaux : 2,6 M€ ;
Aide de l'agence : 1 M€.



© AESN/Greg Le cœur

Loutre d'Europe

CRÉATION D'UNE CONDUITE D'ÉVITEMENT

Dans la vallée du Commerce entre Bolbec et Lillebonne en Seine-Maritime, la pose d'une conduite (12,3 km) a pour but d'améliorer la qualité des eaux du cours d'eau du Commerce et de protéger les eaux souterraines du secteur exploitées notamment pour la production d'eau potable. Cette conduite permet de recueillir les eaux épurées des stations d'épuration de Bolbec-Gruchet, et des entreprises ORIL et Eural Ultra Frais, d'éviter le rejet dans le cours d'eau du Commerce et de le transférer en aval où la dilution est efficace grâce à un débit bien plus élevé.

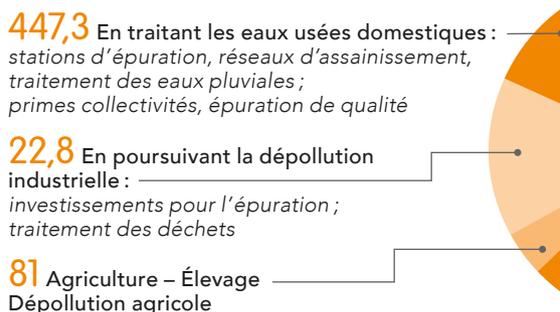
Montant des travaux : 6,1 M€ ;
Aide de l'agence : 2 M€.

L'OUVERTURE DES COLLECTIVITÉS À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Pour répondre aux besoins en eau potable et en assainissement, là où le manque d'accès à l'eau est criant, l'agence intervient avec les collectivités dans les pays d'Afrique subsaharienne, poursuivant ainsi les efforts demandés par le ministre de la Transition écologique et solidaire. 15 projets représentant un montant global de 3,4 M€ ont été engagés.

Le suivi-évaluation, par l'agence, des projets financés au Sénégal a permis d'identifier de nouveaux projets dans ce pays et de nouvelles pistes de collaboration avec les collectivités du bassin Seine-Normandie.

AIDES DE L'AGENCE À LA DÉPOLLUTION (EN M€)



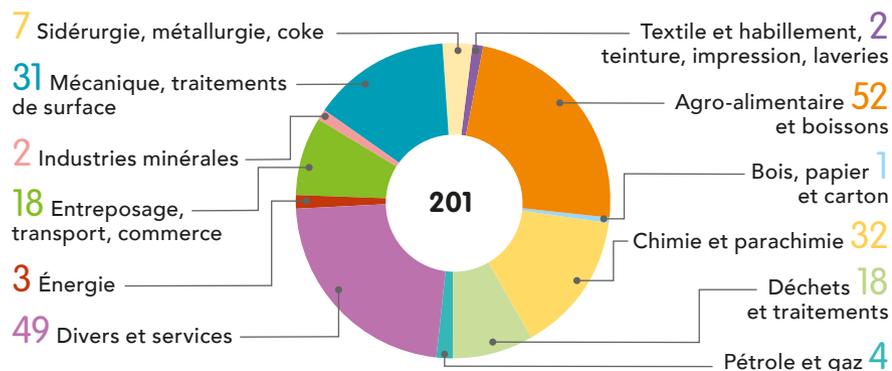
LUTTER CONTRE LA POLLUTION LES ACTIONS DES INDUSTRIELS ET DES ARTISANS

En prévision des normes de rejet imposées par la directive IED (Industrial Emissions Directive) et les documents BREF (*Best available techniques Reference documents*: meilleures techniques disponibles) en cours de parution jusqu'en 2020, les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire (sucrierie, laiterie), de la chimie et du traitement de surface.

LES ENTREPRISES RALENTISSENT LEURS INVESTISSEMENTS

Depuis 2015, on note un certain fléchissement du nombre de projets accompagnés par l'agence. En 2018, les travaux sont en recul de 18 % par rapport à 2017. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette tendance : des sites en suivi régulier des rejets (SRR) ont réalisé d'importants investissements ces dernières années pour réduire leurs émissions polluantes, ou encore l'achèvement de vastes opérations pluriannuelles qui ont mobilisé une large part des aides engagées les premières années du programme, comme par exemple l'amélioration de la gestion des eaux glycolées d'Aéroports de Paris. En effet, quelques maîtres d'ouvrage porteurs de projets importants peuvent faire varier l'enveloppe des aides attribuées de plusieurs millions d'euros d'une année à l'autre.

NOMBRE D'AIDES 2018 AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES (HORS ACTIONS COLLECTIVES)



Pour l'année 2018, les aides (en % de montants) servent principalement à :

- ▶ la création ou l'amélioration des capacités d'épuration (36 %);
- ▶ la fiabilisation du niveau de dépollution et la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (26 %);
- ▶ la réduction des pollutions à la source et l'investissement dans des technologies propres (dont les actions groupées) (29 %);
- ▶ des études préalables ou générales et des animations (6 %);
- ▶ des économies d'eau (2 %);
- ▶ la collecte et l'élimination des effluents concentrés (1 %).

LA GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

L'agence de l'eau incite les entreprises à gérer les eaux de pluie au plus près de là où elles tombent et viser un zéro rejet d'eaux pluviales, un des axes stratégiques pour l'adaptation au changement climatique. Elle soutient la réduction à la source des écoulements en temps de pluie. En 2018, quatre aides pour un total de 410 k€ de subventions ont été accordées à des entreprises pour des opérations relatives essentiellement à la création de toitures végétalisées, de voiries perméables ou d'aires d'infiltration.

Ces projets se situent essentiellement sur le territoire de Seine Francilienne et en Vallées de Marne.

LES ARTISANS MAINTIENNENT LEUR ENGAGEMENT

Un budget de 5,1 M€ d'aides (soit 21 % du montant total des aides aux activités économiques) a été accordé à une quarantaine d'actions collectives thématiques et territoriales, pour 9 M€ de travaux engagés.

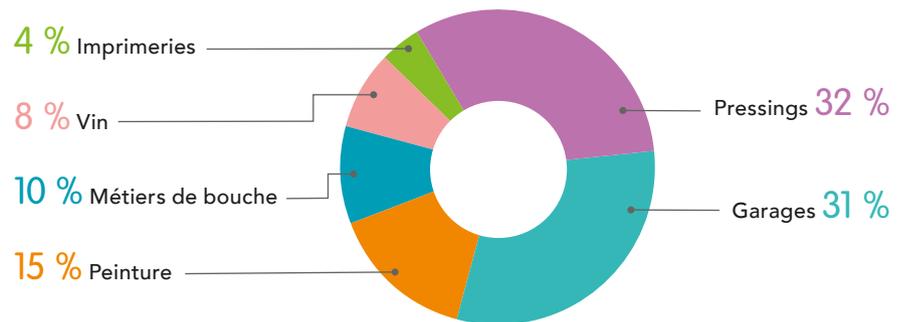
Les 351 aides attribuées dans le cadre des actions collectives (61 % des aides aux activités économiques) concernent essentiellement les activités qui rejettent des effluents concentrés, potentiellement toxiques pour l'eau telles que :

- ▶ l'entretien et la réparation des véhicules, dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'au-

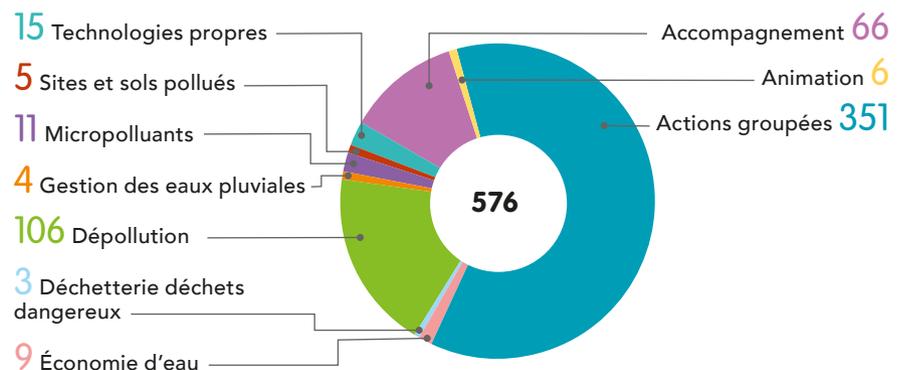
tomobile (CNPA) jusqu'en 2018 et d'autres partenariats avec les relais locaux (chambres consulaires, syndicats d'assainissement...);

- ▶ les activités viticoles, avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le contrat Vignes et vins Seine-amont;
- ▶ les pressings, avec la proximité de la prochaine échéance du calendrier réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloroéthylène;
- ▶ les laboratoires photo et les imprimeries;
- ▶ la peinture, avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ou la Fédération française du bâtiment (FFB).

NOMBRE D'ACTIONS COLLECTIVES AIDÉES EN 2018



RÉPARTITION DU NOMBRE D'AIDES PAR THÉMATIQUE EN 2018



LA RÉDUCTION ET LA SUPPRESSION DES MICROPOLLUANTS

L'action de l'agence s'inscrit dans le cadre du plan national « Micropolluants » lancé le 8 septembre 2016 et qui fixe des objectifs ambitieux.

Les principales réductions d'émissions concernent les solvants halogénés et les métaux. Une réduction importante pour les micropolluants de la famille des dérivés benzéniques a été mise en œuvre avec l'entrée en vigueur du paramètre SDE (substance dangereuse pour l'environnement) de la redevance pollution.

L'agence a publié en 2018 la nouvelle édition du *Guide pratique des micropolluants dans les eaux du bassin Seine-Normandie*. Il présente de façon pédagogique un ensemble d'informations techniques et scientifiques pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réduction de leurs émissions.

Le guide, disponible à l'adresse suivante : <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/micropolluants>, a été consulté près de 2500 fois et a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse. Des vidéos réalisées à l'occasion de sa sortie sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'agence : <https://www.youtube.com/watch?v=9eMfvSxEU>.



© AESN/DR

Les objectifs de réduction et de suppression des rejets, notamment de certaines substances, à l'horizon 2021 sont ambitieux.

ILS TÉMOIGNENT...

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉCONOMIE D'EAU



© AESN/M. Monsay

Maurice Lombard, directeur industriel de Cristal Union, une des principales coopératives sucrières françaises, président de la commission territoriale Vallées de Marne (51) du comité de bassin Seine-Normandie.

« Nous voulons des sucreries à eau positive, c'est-à-dire qui restituent au milieu plus d'eau qu'elles n'en prélèvent. Nous veillons donc à être le plus sobre possible. Nous nous efforçons aussi de restituer l'eau utilement, au moment le plus opportun, en la valorisant par l'irrigation. Nous souhaitons faire de nos sucreries des outils d'écologie industrielle au service d'une économie circulaire locale. »

22,70 M€
d'aides aux entreprises
pour la réalisation
de 72,8 M€ de travaux

515
entreprises engagées

300
projets d'artisans et de
très petites entreprises

ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS VOUS ?

Des initiatives d'industriels sur la prise en compte du changement climatique dans leur process de fabrication ont fait l'objet d'une campagne de communication à travers des films de témoignages regroupés sous l'intitulé #ilsontfaitpourquoipasvous. www.eau-seine-normandie.fr/entreprises/entreprises_changementclimatique



© AESN/Quatrevingtdouze

Pour s'adapter au changement climatique, l'usine Yoplait s'est engagée notamment dans des économies d'eau.



© AESN/Quatrevingtdouze

Le groupe coopératif sucrier français, Téréos, investit dans la réduction à la source des pollutions industrielles.



© AESN/Quatrevingtdouze

La société Jean et Chaumont et Associés (51) s'est engagée dans une démarche « zéro rejet de pollution industrielle ».



© AESN/Buildozer



© AESN/Buildozer



© AESN/Buildozer

Entretien et réparation de véhicules, dans le cadre du contrat passé avec le CNPA.

LA PLANIFICATION DES ACTIONS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

UN CADRE : LES SAGE

Dans chaque bassin hydrographique, un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe les grandes orientations de la gestion des eaux pour une durée de six ans. Les applications locales du SDAGE sont définies dans les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui définissent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ils sont approuvés par le comité de bassin et font l'objet d'un arrêté préfectoral.

En 2018, le comité de bassin a validé trois SAGE : Yères en Normandie, Croult-Engchien-Vieille Mer (95) et Oise Aronde (60). On dénombre, fin 2018, 32 SAGE sur le bassin Seine-Normandie.

32
démarches SAGE
sur le bassin

39 %
de la superficie du bassin
est couverte par
une démarche SAGE

50
contrats globaux en œuvre
durant le 10^e programme

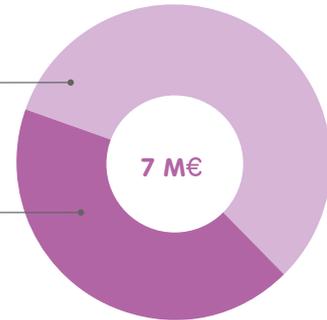
UN OUTIL OPÉRATIONNEL : LES CONTRATS GLOBAUX

Outre les aides directes apportées aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs..., l'agence signe des contrats spécifiques comprenant des programmes pluriannuels de travaux et d'animations locales conclus avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés : les contrats globaux. Les collectivités sont les partenaires principaux pour porter l'animation,

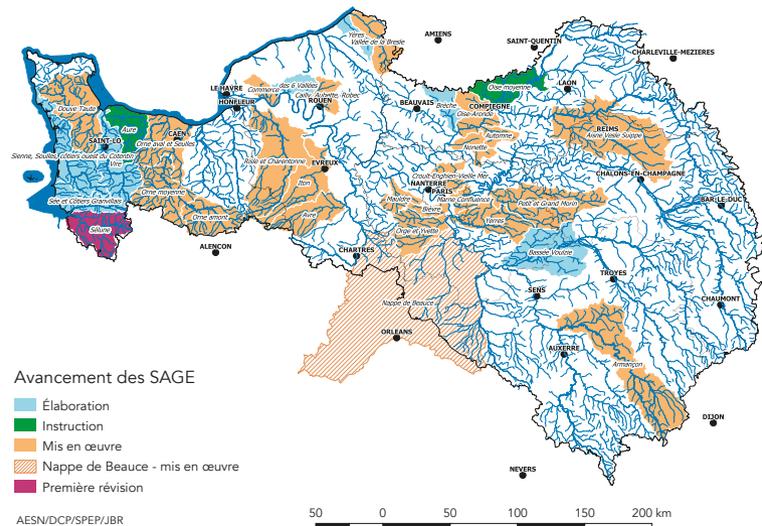
les suivis des travaux et de leurs impacts. La plupart des contrats globaux actifs se sont terminés en 2018. Quelques exceptions : le contrat avec la métropole de Chartres, engagé en 2018, et 12 contrats globaux actifs qui prendront fin pendant la période 2019-2024. Ces contrats ont vocation à évoluer vers les nouveaux contrats de territoire « Eau & Climat » prévus au 11^e programme.

AIDES DE L'AGENCE À LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU (EN M€)

- 3** En encourageant et privilégiant les démarches globales de territoire : cellule d'animation territoriale (SAGE, contrats globaux...), études
- 4** En sensibilisant à la gestion quotidienne de l'eau et à la protection des milieux aquatiques : classes d'eau, partenariats éducatifs, débats publics...



SAGE DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS - DÉCEMBRE 2018



ET DANS LES TERRITOIRES...



© DR

Pascale Mercier, directrice territoriale Vallées d'Oise de l'agence de l'eau.

« En 2018, l'implication des acteurs de l'eau pour la reconquête du bon état écologique s'est concrétisée avec d'importants travaux de restauration de la continuité écologique (30 ouvrages effacés, 10 M€ d'aides) et de nouveaux projets agricoles (filières à bas niveaux d'intrants, structuration de débouchés en circuits courts, conversion en « Bio »). Certains projets préfigurent des axes stratégiques du 11^e programme 2019-2024 : adaptation au changement climatique, solutions fondées sur la nature propices à la préservation de la biodiversité, process innovants pour une performance accrue des ouvrages de dépollution. »

DES ACTIONS PHARES EN VALLÉES D'OISE

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF INTERCOMMUNAL DANS L'OISE

Pour reconquérir le bon état physico-chimique du ruisseau le Sillet et du Ru de Boncourt, la Communauté de Communes Thelloise a lancé un ambitieux chantier : le projet d'extension de l'aire de collecte de la station d'épuration de Hermes (20 000 EH).

**Montant des travaux : 8,5 M€ ;
Aide de l'agence : 4,4 M€.**

DES AGRICULTEURS ENGAGÉS

La création de filières à bas niveau d'intrants (plantation de poiriers Bio, de miscanthus pour le paillage de collectivités en zéro phyto et de chênes truffiers pour les restaurateurs locaux) sur des aires d'alimentation de captage, permettra de coupler diversification rémunératrice et protection environnementale et, dans certains cas, protection de la ressource en eau potable et lutte contre le ruissellement.

**Montant des travaux : 0,75 M€ ;
Aide de l'agence : 0,35 M€.**

UNE INDUSTRIE AU SERVICE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'usine ArcelorMittal (60), propriétaire d'un barrage sur le Thérain, investit dans l'effacement de ce verrou hydraulique situé en amont de la confluence avec l'Oise (suppression de six vannages), le réaménagement du lit mineur et la création d'une nouvelle station de pompage pour les besoins en eau de l'usine.

**Montant des travaux : 0,85 M€ ;
Aide de l'agence : 0,43 M€.**

DES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES

Le Pays Sources et Vallées va réaliser des inventaires sur les 20 300 ha de zones humides potentielles du périmètre du SAGE Oise-Moyenne pour caractériser ces milieux et identifier les zones humides prioritaires à préserver ou à restaurer. Les cartographies seront intégrées dans les documents d'urbanisme.

**Montant des travaux : 100 000 € ;
Aide de l'agence : 86 000 €.**



© FFPMA/Romain Marlot

L'Artoise (Aisne), labellisée « Site Rivières sauvages » (8 rivières ont reçu ce label en France).

FORMER ET INFORMER POUR INCITER À L'ACTION

Les actions éducatives et d'information de l'agence visent à engager les citoyens, les élus et les professionnels dans des actions de protection de l'eau. Parmi les actions éducatives, 52 partenariats éducatifs ont été financés (1 M€) : outils pédagogiques, de formations, d'animations, de parcours pédagogiques...

FORMER LES MAÎTRES D'OUVRAGES

Parmi les actions de formation destinées aux agriculteurs, industriels et élus, 15 ateliers participatifs ont émergé en 2018.

FORMER LES ACTEURS DE DEMAIN

1749 classes d'eau ont été organisées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures hors scolaires. La classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective.

INFORMER LE PUBLIC

2018 est l'année de démarrage de la consultation du public sur les enjeux de l'eau du bassin Seine-Normandie de novembre 2018 à mai 2019. Une plateforme pédagogique d'information et de recueil des avis présente de façon illustrée les enjeux de l'eau. Répondant aux codes des réseaux sociaux (commentaires, système de *likes* et *dis-likes*), cette consultation a suscité une contribution de 1 100 avis de novembre 2018 à janvier 2019.

Par ailleurs, l'agence soutient une centaine d'opérations de communication (colloques, expositions, campagnes de communication) sur des thèmes variés : la qualité de l'eau, la réduction des pollutions, le changement climatique, la reconquête de la biodiversité...



Perle plécoptère

L'AGENCE DE L'EAU À L'INTERNATIONAL : PARTAGER LES EXPÉRIENCES

- ▶ Les agences de l'eau françaises accompagnent l'initiative « 100 projets eau et climat en Afrique » lancée par le Président de la République lors du One Planet Summit (décembre 2017). Dans ce cadre, l'agence a financé l'incubation de deux projets au Burkina Faso et au Sénégal.
- ▶ L'agence a conduit une mission au Burkina Faso, dans le cadre de l'accord de coopération avec l'agence de l'eau du Mouhoun, ayant pour objet principal la planification locale avec la mise en place du premier SAGE, celui du Samendéni Sourou.
- ▶ Elle a participé au 8^e forum mondial de l'eau à Brasilia en mars 2018. Elle y a présenté les impacts attendus du changement climatique sur le bassin et ses travaux liés à la préservation des écosystèmes et au changement climatique : sa coopération avec la commission de la Hai He (en Chine), le projet de renaturation de la vallée de la Sélune.
- ▶ Elle a publié la synthèse de l'atelier international qui avait réuni en septembre 2017 plus de 200 acteurs de l'eau du monde entier, sur le thème « Génie écologique et risques climatiques ».
- ▶ L'agence a accueilli une vingtaine de délégations venues de Chine, de Corée du Sud, du Japon, du Québec pour présenter la gouvernance de la gestion par bassin et les principes de la fiscalité écologique.

ET DANS LES TERRITOIRES...



© DR

Francis Schneider, directeur territorial Seine-amont de l'agence de l'eau.

« Les 9^{es} Récid'Eau, à Sens (89) en janvier 2018, dont l'agence de l'eau est l'organisatrice, a constitué un moment phare de l'année. Cet événement regroupe une quarantaine d'exposants, partenaires de l'agence et acteurs de l'eau. Des ateliers pédagogiques, un spectacle et les conférences tenues par le parrain de l'événement, Emmanuel Hussenet, explorateur polaire, ont rassemblé plus de 3000 visiteurs, dont 1790 scolaires. Depuis le 9 mars 2018, Récid'Eau est une marque déposée. »

DES ACTIONS PHARES EN SEINE-AMONT

POUR PRODUIRE UNE EAU POTABLE

Afin de distribuer une eau conforme aux normes en vigueur, l'agglomération Montargoise et Rives du Loing (45) construit une usine de traitement des nitrates et des pesticides.

Montant des travaux: 7,2 M€;
Aide de l'agence: 3,5 M€.

LUTTER CONTRE LES FUITES

Pour répondre à l'enjeu national de résorption des fuites sur les réseaux, 21 projets de réhabilitation des réseaux d'adduction en eau potable ont été financés, suite à 3 appels à projets lancés de 2015 à 2017.

Aide de l'agence: 6,1 M€.

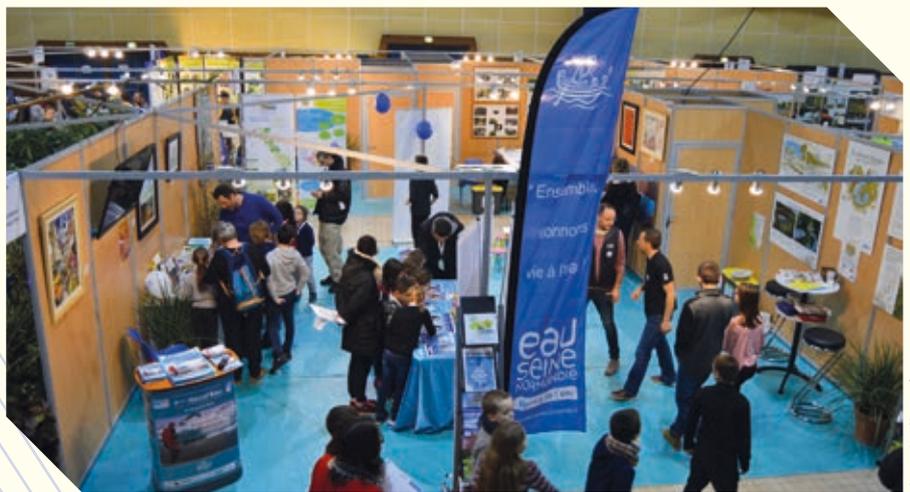
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET SES FILIÈRES

En Bourgogne, l'agriculture biologique (AB) se développe ainsi que ses filières de collecte et de transformation, comme l'usine Capdéa dans l'Aube (déshydratation de luzerne bio).

Montant des opérations: 18 M€;
Aides de l'agence en AB: 11 M€;
Aides de l'agence aux filières: 4 M€.

LA FORÊT, PROTECTRICE DE LA RESSOURCE

Pour protéger la ressource en eau dans la Bassée (départements 10, 77 et 89), l'agence est propriétaire de 895 ha dont 95 % sont soumis au régime forestier. La gestion de la forêt de la vallée de la Bassée est assurée par l'office national des forêts (ONF) dans le cadre d'une convention décennale. En 2018, une nouvelle convention a été élaborée pour la période 2019-2028.



© AESN/S. Redouté

Le stand de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 9^e Récid'eau.

5

MOBILISER LES COMPÉTENCES ET LES MOYENS DE L'AGENCE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU BASSIN

L'agence s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement.



GÉRER DE FAÇON DYNAMIQUE LES EFFECTIFS

Dans le cadre d'un plafond d'emploi autorisé (PAE) en baisse de 3 % chaque année, l'agence a géré avec précision ses effectifs notamment grâce à un suivi au mois le mois et à une procédure de recrutement réactive pour les besoins occasionnels.

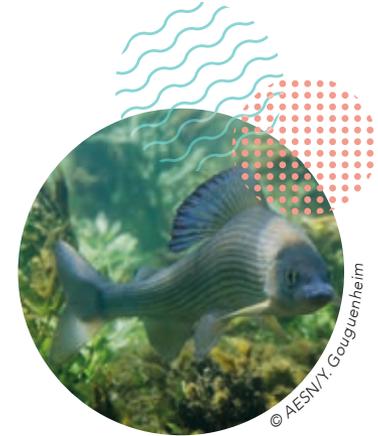
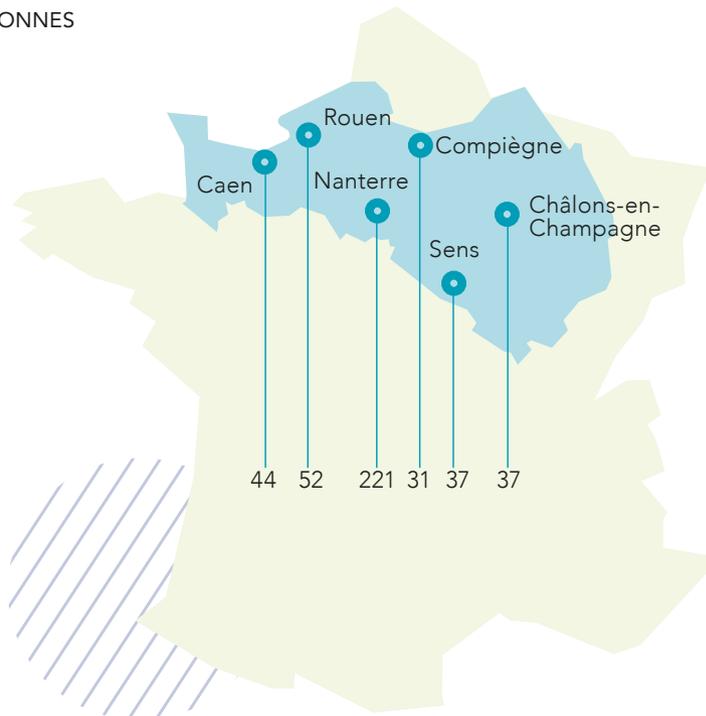
Pour tenir compte des directives de la fonction publique, 10 apprentis ont été recrutés pour l'année scolaire 2017-2018, soit 3 de plus que l'année précédente.

Un effort particulier est porté en direction des travailleurs en situation de handicap par le biais d'une politique d'insertion inclusive et le recours à des entreprises travaillant en secteur protégé (ESAT) pour les commandes de prestations.

Par ailleurs, la sortie des agences de l'eau de leur statut dérogatoire en 2018 a conduit l'agence à revoir en profondeur ses procédures de recrutement externe et à proposer aux agents en CDI de participer à des concours de titularisation vers la fonction publique.

EFFECTIFS PHYSIQUES AU 31/12/2018

CDI, CDD, FONCTIONNAIRES, APPRENTIS :
422 PERSONNES



Ombre commun

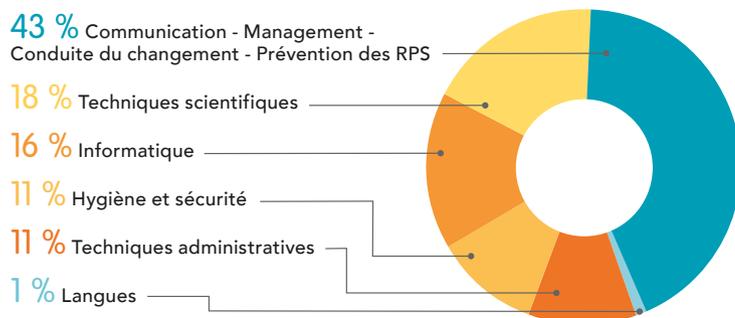
LA VIE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement de l'agence de l'eau, validé en septembre 2016, guide l'adaptation et la modernisation de l'agence, selon les 8 axes suivants :

AXE 1 : ADAPTER L'ORGANISATION DE L'AGENCE AUX ÉVOLUTIONS DE SES MISSIONS ET À CELLES DE SON ENVIRONNEMENT, AUX CONTRAINTES PESANT SUR SES RESSOURCES ET À LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE SA PRODUCTIVITÉ

► En 2018, plusieurs chantiers de réorganisation au siège et dans les directions territoriales se sont déroulés pour améliorer l'efficacité du fonctionnement collectif de l'agence et s'adapter à l'évolution de ses missions et du contexte institutionnel. Ils ont fait l'objet d'une réflexion méthodique, reposant sur un diagnostic partagé, l'analyse de plusieurs scénarios et une démarche d'écoute des agents concernés.

RÉPARTITION DU BUDGET FORMATION PAR DOMAINE



En 2018, 350 agents ont bénéficié d'une formation. Le nombre de jours de formation représente au total 1 285 journées stagiaires.

AXE 2 : CONFORTER LES COMPÉTENCES DES AGENTS ET LES ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ET DE LEURS CONDITIONS D'EXERCICE

- ▶ En 2018, l'agence est entrée dans le processus de titularisation, qui lui est ouvert jusqu'en 2020. Les Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) ont pris en charge la formation des personnels, candidats aux concours de titularisation. Les pourcentages de réussite aux concours ont été très bons.
- ▶ La formation est restée majoritairement au service des missions de l'agence et de ses réseaux métiers, en répondant aux actualités technico-réglementaires. 2018 a été marquée par la montée en puissance des formations aux managers (prise de poste et perfectionnement). Des actions de coaching pour des managers et pour des agents exprimant des difficultés professionnelles ont été mises en place. Le réseau métier des redevances s'est préparé à la prise en main du nouvel outil de gestion des redevances, ARAMIS.

AXE 3 : DONNER AUX MANAGERS LES MOYENS D'ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS EN COHÉRENCE AVEC LES RESSOURCES DONT ILS DISPOSENT, ET DE RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS

- ▶ Des coachings individuels et des ateliers participatifs pour les managers ont été mis en place en 2017 et 2018.



« L'engagement des personnels des ressources humaines pour nous accompagner à toutes les étapes de la préparation du concours a permis de faire la différence pour notre réussite (formations, relecture de nos dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, réactivité pour répondre à nos questions...). »

Marie-Anne Berne

Lauréate du concours de titularisation
Chargée de projets en politique territoriale et d'opérations agricoles
Direction Vallées d'Oise
Agence de l'eau

AXE 4 : RENFORCER LA CONTRIBUTION DES RÉSEAUX AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS ET À CELUI DES MÉTHODES ET DES OUTILS DE TRAVAIL

- ▶ En 2017 et 2018, les réseaux internes ont été fortement mobilisés sur la préparation du 11^e programme.
- ▶ Fin 2018, le réseau des affaires générales et financières a fait évoluer son organisation et son fonctionnement.

CONSOLIDER UNE DÉMARCHE QUALITÉ STRUCTURANTE

L'agence a maintenu en 2018 la certification ISO 9001 sur un processus à fort enjeu, celui des redevances et primes (instruction technique et financière), et sur les processus associés tels que les ressources humaines, la gestion des systèmes d'information, l'appui juridique et la gestion des achats.

AXE 5 : FAIRE REPOSER LA COMMUNICATION INTERNE SUR L'INFORMATION ET LE DÉBAT, ET LA COMMUNICATION EXTERNE SUR L'EXPERTISE ET LA PÉDAGOGIE

- ▶ L'acquisition d'une culture commune d'entreprise est indispensable pour favoriser la cohésion des personnels. C'est dans cet esprit que l'agence développe une politique de communication interne destinée à :
 - expliquer les principales décisions du comité de direction via la « dépêche codir » ;
 - informer le personnel des travaux des instances de bassin ;
 - assurer la diffusion d'informations via le bulletin d'information interne (*IntraM@l'Eau*), les *cafés climat*, la boîte à idées 11^e programme.
- ▶ Dans le cadre de la communication externe, des formations en *media training* et l'organisation de petits-déjeuners presse thématiques ont été organisés et le site internet de l'agence a été totalement rénové.
- ▶ Les perspectives de concours de titularisation ont suscité de nombreuses questions des agents. L'agence a développé plusieurs outils d'information et d'accompagnement via son site intranet.

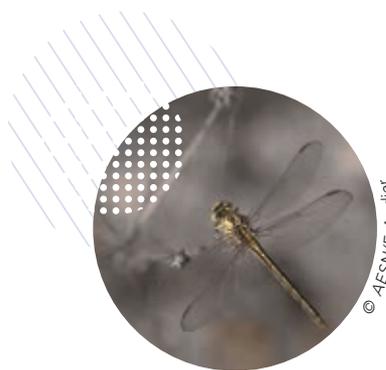


« La mutualisation des directions des systèmes d'information (DSI) des six agences de l'eau est un projet ambitieux, dont l'objectif est d'aboutir à une nouvelle organisation offrant plus de services aux utilisateurs avec un environnement informatique modernisé. Le projet Aramis est la première pierre de ce système d'information commun aux agences. »

Thomas Carducci
 Chef de projet Aramis, urbaniste SI
 Secrétariat général – délégation des systèmes d'information
 Agence de l'eau

AXE 6 : OPTIMISER LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, DE MOBILITÉ ET DE CARRIÈRE DES AGENTS

- ▶ L'évolution statutaire de l'agence annoncée en 2017, avec la perspective pour les agents contractuels de pouvoir passer des concours de titularisation dans un corps de la fonction publique de l'État, a mobilisé l'agence (accompagnement mobilité-carière des agents, préparation aux concours de déprécarisation, information et accompagnement des agents dans leur choix). En 2018, 16 agents de catégorie III ont réussi le concours de catégorie B et 30 agents celui de catégorie A.



Libellule

AXE 7 : METTRE L'INFORMATIQUE ET LES SYSTÈMES D'INFORMATION AU CŒUR DES MÉTIERS ET DES PERFORMANCES DE L'AGENCE

- ▶ 2018 a été l'année de démarrage du projet de mutualisation inter-agences MUSE, visant à la création d'une direction des systèmes d'information (DSI) unique des six agences en 2020 et à la convergence progressive des SI des agences vers un SI unique. L'agence de l'eau Seine-Normandie est pilote de ce chantier de mutualisation.

AXE 8 : MODERNISER LE CADRE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- ▶ Un protocole relatif au télétravail mis en place en 2017 a été actualisé en 2018. Plus largement, la période 2013-2018 a été consacrée à la réalisation d'une enquête « qualité de vie au travail » en 2015, d'un plan « qualité de vie au travail – risques psychosociaux » en 2016, avec la pérennisation d'actions suivies régulièrement, et à l'entrée en vigueur d'une charte de déontologie en 2017.

UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ ET D'ÉCORESPONSABILITÉ

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

81,3 % des opérations prévues dans le plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été réalisées. L'agence a décidé l'équipement de ses sites en bornes électriques, l'achat de 15 véhicules électriques qui compléteront la flotte en 2019 et le remplacement des huisseries du siège de l'agence. Elle a également défini près de 100 nouvelles actions suite à un second diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2018.

« ACHETER RESPONSABLE »

31 % des marchés passés par l'agence en 2018 intègrent des clauses environnementales. Des dispositions spécifiques sont introduites dans certains marchés lors de leur renouvellement, comme l'utilisation de produits écolabels pour l'entretien des locaux.

L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'agence s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses activités, qui repose notamment sur un système de management de la qualité, dont la certification a été renouvelée en 2013-2018, la certification des comptes de l'agence depuis 2013, le développement d'une politique de contrôle interne comptable et financier depuis 2014, ou encore la formalisation, en 2018, d'une politique de responsabilité sociale et environnementale et la mise en œuvre des mesures associées.



LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE) 2018-2021

L'agence a adopté sa Démarche RSE 2018-2021 qui compte 14 grands objectifs et une trentaine d'actions prioritaires pour :

- inscrire la RSE dans sa stratégie ;
- assurer la qualité de vie au travail du personnel ;
- développer ses pratiques responsables ;
- encourager les pratiques écoresponsables du personnel.



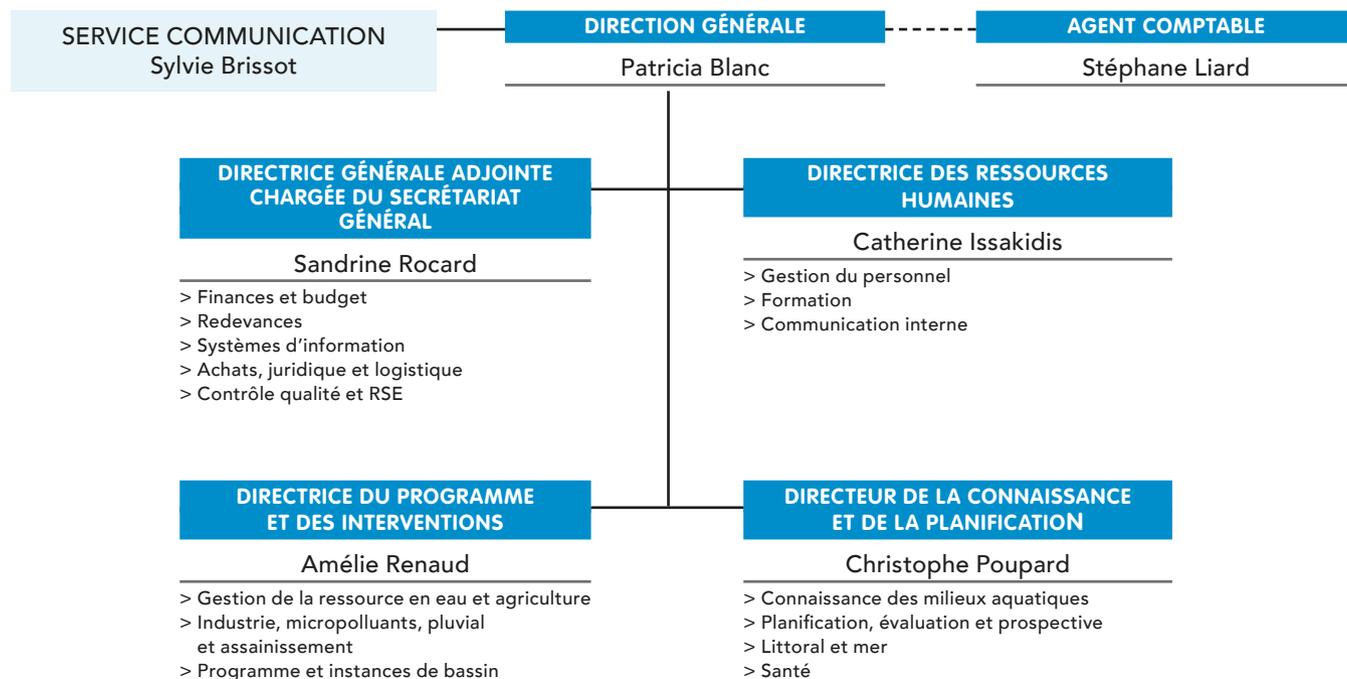
Grues cendrées

© AESN/Hellio Vaninghen

ORGANIGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Le siège à Nanterre



Les directions territoriales

**BOCAGES NORMANDS
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR**

DIRECTEUR
Frédéric Chauvel

**SEINE FRANCIENNE
NANTERRE**

DIRECTRICE
Nathalie Evain-Bousquet

**VALLÉES D'OISE
COMPIÈGNE**

DIRECTRICE
Pascale Mercier

**SEINE-AVAL
ROUEN**

DIRECTEUR par intérim
Frédéric Chauvel

**SEINE AMONT
SENS**

DIRECTEUR
Francis Schneider

**VALLÉES DE MARNE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

DIRECTEUR
Daniel Beddelem



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

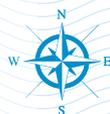
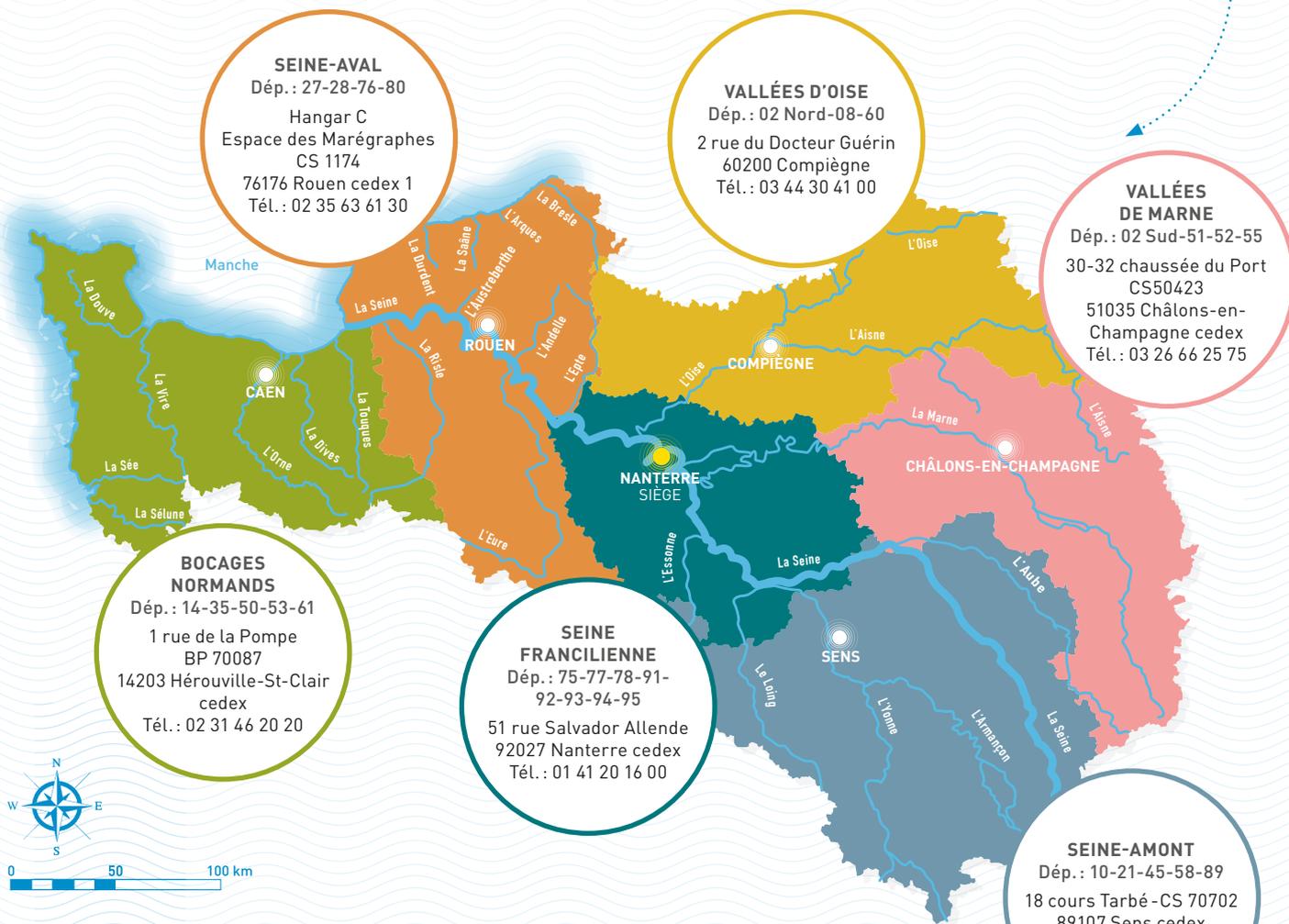
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



0 50 100 km

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

Conception-réalisation : www.kazoar.fr - Illustration 4^e de couverture : Makassar - Crédits photos couverture : AESN/Quatrevingtdouze, AESN/I. Georgiou, Fotolia/Halpoint, AESN/F. Nimal
Impression : Nord'Imprim. Imprimé sur papier certifié FSC. En utilisant le papier Cocoon silk plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental de l'impression du rapport d'activité de l'AESN est réduit de 15 kg de CO₂, 5549 litres d'eau, 220 kg de bois et 135 kg de matières envoyées en décharge - Juin 2019.